



HAL
open science

De l'opposition modus / dictum à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques

Laurent Gosselin

► **To cite this version:**

Laurent Gosselin. De l'opposition modus / dictum à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques. Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 2015, CX-1, pp.1-50. <10.2143/BSL.110.1.3132105>. <hal-02310043>

HAL Id: hal-02310043

<https://hal.science/hal-02310043v1>

Submitted on 9 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Version préliminaire

Laurent GOSSELIN

De l'opposition *modus / dictum* à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques

RESUME.— Ch. Bally (1932) a introduit en linguistique, dans le prolongement des analyses de F. Brunot (1922), la distinction entre *modus* (l'expression d'un jugement) et *dictum* (le contenu de ce jugement). Cette bipartition de l'énoncé a été critiquée par O. Ducrot (1993), qui observe que le *dictum* peut lui-même contenir des évaluations subjectives. Cette observation nous conduit, non à rejeter le concept de modalité, mais à considérer, à la suite de Bally, que le *dictum* est lui aussi porteur de modalités, intrinsèques aux lexèmes employés. D'où la distinction proposée entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques. Nous proposons alors une classification des différents types de modalités extrinsèques et de modalités intrinsèques, fondée sur des critères syntaxiques et sémantiques. Puis nous montrons comment ces deux types de modalités s'articulent au sein des énoncés. Le cadre théorique est celui de la Théorie Modulaire des Modalités (Gosselin 2010), auquel sont apportées des précisions (à propos des modalités aléthiques et appréciatives), ainsi que des hypothèses supplémentaires (concernant en particulier la notion de « scénario modal »).

1. Introduction

On doit à Ch. Bally (1932) d'avoir introduit en linguistique l'opposition, héritée de la scolastique médiévale¹, entre *modus* et *dictum* :

Logiquement, une phrase est une représentation virtuelle actualisée par une assertion.

Une représentation est virtuelle tant qu'elle n'est pas conçue comme vraie, fausse ou possible par un sujet pensant. C'est alors une simple vue de l'esprit [...]. C'est l'assertion qui actualise la représentation en la localisant dans un sujet, qui devient ainsi le lieu du jugement, par le fait qu'il pose la représentation comme vraie, fausse ou possible [...].

La représentation ainsi actualisée peut être appelée *dictum* et l'assertion qui l'actualise *modus*. (Bally, 1932, p. 31-32).

Une bipartition comparable de l'énoncé se retrouve en logique modale propositionnelle, où la modalité est considérée comme un « foncteur propositionnel à une place » (Gardies, 1983), cette place étant saturée par la proposition sur laquelle elle porte (ex. « $\diamond p$ » : « il est possible que p »).

Or cette conception dichotomique de l'énoncé, qui oppose une modalité et un contenu (propositionnel et/ou représentationnel) a fait l'objet d'une critique radicale de la part de Ducrot (1993), qui observe, à juste titre, que le contenu est lui-même porteur de prises de position de la part du locuteur dans la mesure où il résulte du choix – qui ne saurait être neutre – de certains lexèmes (cf. Vion, 2004, p. 97). De ce fait, il ne paraît donc guère satisfaisant d'isoler deux composantes de l'énoncé : une modalité indiquant une prise de position du locuteur et un contenu qui serait neutre, strictement descriptif. Faut-il en conclure à la vacuité du concept de modalité (sauf à restreindre cette notion à quelques marqueurs spécifiques comme les coverbes dit « modaux »²) ?

¹ Cf. la traduction commentée du *De propositionibus modalibus* de Thomas d'Aquin par Nef (1976, pp. 29-31).

² Cf. Douay (2003) : « Si la conception de la modalité comme expression de la subjectivité dans le langage a ouvert la voie à la réhabilitation du sujet parlant dans l'analyse linguistique, on peut aujourd'hui s'interroger sur la pertinence du maintien de cette catégorie. [...] Toutefois, se débarrasser purement et simplement de la

L'objet de cette étude est de montrer que, tout en s'inscrivant dans la perspective de Bally, la Théorie Modulaire des Modalités (TMM, cf. Gosselin 2010) prend en compte les critiques de Ducrot en proposant de dépasser l'opposition *modus / dictum*, pour lui substituer la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques aux représentations.

La structure de l'article est la suivante : le §2 présente la TMM dans ses grandes lignes, le §3 examine la pertinence de la critique de Ducrot, le §4 expose les modalités extrinsèques, le §5 les modalités intrinsèques. Viennent ensuite des sections consacrées à l'application de la théorie : le §6 présente une analyse du lexème *adulte*, en termes de modalités intrinsèques, le §7 illustre l'interaction entre modalités extrinsèques et intrinsèques par le biais de l'examen des valeurs possibles de l'expression « *devoir être adulte* ». Enfin le §8 introduit et développe les notions nouvelles de « modalités d'arrière-plan » et de « scénarios modaux ». La conclusion (§9) offre une synthèse rapide des résultats obtenus, et cherche une explication au fait que les modalités appréciatives et axiologiques, auxquelles les analyses de cet article seront largement consacrées, sont généralement ignorées dans les études sur les modalités dans le domaine anglo-saxon.

2. La Théorie Modulaire des Modalités (TMM) : présentation

2.1 La perspective

Conformément aux orientations indiquées par Brunot (1922) et Bally (1932), la TMM prend pour objet les modalités au sens large (incluant, entre autres, les modalités appréciatives et axiologiques). Elle se distingue par là des approches inspirées de la logique formelle, qui ne retiennent que les modalités aléthiques, épistémiques et déontiques, celles pour lesquelles il existe des systèmes logiques correspondants.

La modalité, dans cette perspective large, recouvre tout mode de validation / invalidation d'une représentation. On insiste sur le fait qu'il s'agit d'une perspective proprement linguistique, qui envisage la modalité *telle qu'elle est présentée par l'énoncé*. C'est pourquoi on parle de *validation* des représentations et non de leur *validité*, la question de la validité concernant la philosophie (voir les recherches sur les critères de validité dans les différentes sous-disciplines philosophiques), et non la linguistique. Cette dissociation théorique a des effets immédiats. Elle conduit ainsi à admettre, au plan linguistique, l'existence d'une modalité aléthique consistant à présenter les faits comme objectifs, sans que cela implique un quelconque objectivisme philosophique. Par exemple, un professeur de mathématiques présentant la géométrie euclidienne à ses élèves peut énoncer :

(1) La somme des angles d'un triangle est nécessairement égale à 180°.

Il fait alors usage de la modalité aléthique du nécessaire, il présente les faits comme ne pouvant, objectivement, être autrement qu'ils sont, sans que cela engage une philosophie des mathématiques particulière.

On distingue encore la *modalité*, comme catégorie sémantique, de la *modalisation*, qui désigne l'utilisation de telle ou telle modalité dans le discours, dans un but qui peut être défini aux plans pragmatique et rhétorique. Par exemple, Tuchais (2014, p. 108) a montré que les marqueurs de l'opinion personnelle du locuteur, aussi bien en français (« *je trouve / considère / estime que* »), qu'en japonais (« *to omou* ») ont une valeur modale stable au plan sémantique, mais peuvent servir, en fonction des situations discursives, à des modalisations différentes, voire opposées : soit, dans le cas le plus courant, comme atténuateurs, soit, au

catégorie n'irait pas sans poser d'autres problèmes, notamment pour la question qui nous intéresse ici, à savoir les auxiliaires de l'anglais précisément appelés "de modalité" ou "modaux". »

contraire, comme renforçateurs indiquant que le locuteur se démarque explicitement d'une opinion qu'il rejette.

Que l'on envisage maintenant la question du marquage des modalités. La TMM admet qu'il n'existe pas de bijection entre marqueurs dits « modaux » et modalités, pour, au moins, trois raisons :

- a) La modalité se construit à partir « d'éléments linguistiques divers, qui ne sont pas eux-mêmes spécifiquement modaux mais qui ont un aspect modal. » (Martin, 2005, p. 15)
- b) Les marqueurs modaux sont généralement polysémiques, ou, au moins, donnent lieu à divers effets de sens modaux en contexte (cf. les analyse de *pouvoir* dans Fuchs, 1989 ; *devoir* dans Kronning, 1996 ; *devoir* et *pouvoir* dans Sueur, 1979, et Barbet, 2013).
- c) Il existe des « modalités complexes » au sens de (Pottier, 1992, p. 217³), c'est-à-dire des marqueurs qui expriment plusieurs modalités à la fois, comme le verbe *renoncer* qui marque simultanément que le sujet a voulu quelque chose et qu'il ne le veut plus (modalités bouliques positive et négative affectées d'indices temporels différents et successifs).

Dès lors, il apparaît que l'expression des modalités résulte d'une *interaction complexe* de marqueurs, qui ne sont pas tous spécifiquement modaux, qui sont généralement polysémiques, et dont certains expriment ou contribuent à exprimer plusieurs modalités à la fois.

De plus, prise dans cette acception large, la modalité apparaît comme un phénomène fondamentalement *hétérogène*, qui implique la prise en compte de caractéristiques lexicales, syntaxiques, logiques, sémantiques et parfois pragmatiques. Du fait de cette complexité et de cette hétérogénéité, la modalité paraît résister à une approche de type nomologique (sous forme de principes généraux et de règles prédictives). Pour répondre à ce défi, la TMM recourt à des outils théoriques développés en particulier par l'Intelligence Artificielle, spécifiquement conçus pour traiter de façon nomologique des phénomènes complexes et hétérogènes : a) une architecture modulaire (au sens de Nølke 1994), et b) le métamodèle des espaces conceptuels de Gärdenfors (2000 et 2014).

Nous ne développerons pas ces aspects techniques ici (cf. Gosselin 2010, pp.143-153). On se contentera de signaler que les modalités sont traitées selon un formalisme informatique de type « orienté-objet ». C'est-à dire que toute modalité est conçue comme un objet porteur d'attributs (ou paramètres) susceptibles de prendre différentes valeurs. Un système de règles a pour rôle de créer, sur la base de l'analyse des marqueurs de l'énoncé, ainsi que de la prise en compte du contexte, des modalités (comme objets) et d'attribuer des valeurs à leurs attributs (paramètres). Nous présentons très rapidement les paramètres et les catégories modales qu'ils permettent de définir.

2.2. Paramètres et catégories modales

Chaque modalité est porteuse de neuf paramètres. On distingue, d'une part, les *paramètres conceptuels* qui définissent les catégories modales (ex. aléthique, épistémique, boulique ...) et les *valeurs modales* (ex. nécessaire, possible, interdit, certain ...), et, d'autre part, les *paramètres fonctionnels* qui rendent compte du fonctionnement de la modalité dans l'énoncé. Ainsi, une même valeur modale, comme, par exemple, la probabilité épistémique, pourra être exprimée à des niveaux fonctionnels différents par des expressions comme « *il est possible / probable que* », *probablement*, *sûrement*, *pouvoir* épistémique, etc.

A ces deux classes de paramètres s'ajoute un « métaparamètre » qui indique si les valeurs obtenues pour les autres paramètres l'ont été par marquage linguistique ou par inférence. Dans ce dernier cas seulement, elles seront annulables en contexte (voir *infra*, §5.2.).

³ Cf. aussi Pottier (1998) et Ouattara (2001).

classes	sous-classes	appellations	rôles
P. conceptuels			définissent des catégories et des valeurs modales
		I : instance de validation	distingue les modalités objectives, subjectives ou institutionnelles
		D : direction d'ajustement	oppose les mod. à valeur descriptive aux mod. à valeur injonctive, ou mixte
		F : force de validation	précise la valeur à l'intérieur d'une catégorie, par ex. <i>probable</i> ou <i>certain</i> pour l'épistémique
P. fonctionnels			rendent compte du fonctionnement de la modalité dans l'énoncé
	P. structuraux	N : niveau dans la hiérarchie syntaxique	indique la place de la modalité dans la structure syntaxique
		P : portée dans la structure logique	précise les éléments sur lesquels porte la modalité et ceux qui portent sur elle
	P. énonciatifs	E : engagement du locuteur	marque le degré de prise en charge
		R : relativité	indique la relation éventuelle de la mod. à des éléments contextuels
T : temporalité		recouvre les caractéristiques temporelles et aspectuelles de la mod.	
Métaparamètre	M : marquage	indique si la valeur des autres paramètres a été obtenue par marquage linguistique ou par inférence (annulabilité)	

Tableau 1 : Les paramètres

Les deux premiers paramètres conceptuels permettent de définir les *catégories modales* suivantes :

	aléthique	épistémique	appréciative	axiologique	boulique	déontique
I	réel	subjectivité	subjectivité	institution	subjectivité	institution
D	descriptive	descriptive	mixte	mixte	injonctive	injonctive

Tableau 2 : Catégories modales

Les modalités aléthiques correspondent aux jugements de fait (i.e. concernant ce qui est le cas), présentés comme objectifs (ex. 1 et 2a), les modalités épistémiques aux jugements de fait résultant d'une évaluation subjective (ex. 2b). Ces jugements sont strictement descriptifs dans les deux cas, mais l'instance de validation diffère (elle est objective ou subjective).

(2a) Ce triangle est nécessairement équilatéral

(2b) Ce triangle est certainement / probablement équilatéral.

Les modalités appréciatives et axiologiques sont caractéristiques des jugements de valeur (i.e. consistant à dire du bien / mal de quelque chose). On considère que ces jugements ne sont ni strictement descriptifs, ni strictement injonctifs : ils forment une description potentiellement destinée à influencer l'attitude de l'interlocuteur vis-à-vis de la situation ou de

l'objet en question. C'est donc une direction d'ajustement mixte (à la fois partiellement descriptive et partiellement injonctive) qui rend compte de cette propriété⁴.

Les modalités appréciatives consistent en une évaluation subjective du caractère *désirable* ou *indésirable* d'une situation ou d'un objet (ex. 3a). Les modalités axiologiques portent sur le caractère *louable* ou *blâmable* d'une situation, d'une action ou d'un individu (ex. 3b). Partant, elles s'appuient sur des normes sociales, relevant d'institutions politiques, juridiques, morales, religieuses, etc.

(3a) Heureusement qu'il fait soleil

(3b) Il est scandaleux que ce soit lui qui en ait profité.

Ces deux types de jugements, appréciatif et axiologique, ne sont ordinairement pas distingués dans les théories des modalités qui les prennent en compte⁵. Ils se distinguent cependant par une propriété formelle remarquable : tout jugement axiologique, positif ou négatif, fait lui-même, de la part du locuteur qui le prend en charge, l'objet d'un jugement axiologique positif. Or cette forme de réflexivité (ou plutôt d'autojustification) des jugements n'affecte pas les jugements appréciatifs. Par exemple, si un sujet considère qu'il est blâmable de gagner trop d'argent, il tiendra du même coup qu'il est louable de porter ce type de jugement (i.e. de considérer qu'il est blâmable de gagner trop d'argent). En revanche s'il tient la pluie pour indésirable, il ne considérera pas pour autant qu'il est désirable de ne pas aimer la pluie. Remarquons toutefois, que la netteté de ce principe n'empêche pas qu'il y ait des jugements qui se situent à l'intersection de l'appréciatif et de l'axiologique, comme les jugements esthétiques, qui mettent en œuvre la subjectivité collective et qui relèvent aussi de formes institutionnelles (comme l'a montré la sociologie de l'art⁶).

Enfin les modalités bouliques et déontiques correspondent respectivement à l'expression d'une volonté, nécessairement subjective (ex. 4a), et d'une obligation / interdiction / autorisation d'ordre institutionnel (ex. 4b). A la différence des modalités appréciatives et axiologiques, les modalités bouliques et déontiques ne peuvent sur des procès temporellement antérieurs :

(4a) Je veux qu'il vienne demain / *soit venu hier

(4b) Il est obligatoire /interdit qu'il vienne demain / ??soit venu hier.

Il faut toutefois prendre garde au fait que la visée aspectuelle accomplie permet de présenter la phase résultante d'un procès, si bien que, lorsque les modalités bouliques ou déontiques portent sur ces phases résultantes, cela peut donner lieu à d'apparents contre-exemples au principe général. Ainsi, dans cet énoncé proposé par Mari (2011, p. 58) :

(5) Pour rentrer dans ce cinéma, tu dois avoir acheté les billets

l'obligation exprimée par *devoir* déontique porte sur la phase résultante (être en possession des billets) d'un procès antérieur (acheter les billets).

De plus, nous verrons, au §4.1., que la modalité déontique peut aussi être interprétée de façon *de dicto*, de sorte que l'obligation porte non plus sur le sujet de l'énoncé, mais sur les représentants de l'institution. De là encore d'apparents contre-exemples du type :

(6) Les candidats doivent être nés avant 1990.

⁴ Le concept de direction d'ajustement est emprunté à la pragmatique des actes illocutoires de Searle (éd. 1982), qui l'avait, lui-même, construite à partir de l'analyse par Anscombe (éd. 2002) du raisonnement pratique d'Aristote, et qui devait ensuite l'étendre à la structure intentionnelle des états mentaux (Searle, éd. 1985).

⁵ Cf. entre autres, Le Querler (1996, 1997), Galatanu (2002). Toutefois, cette distinction est opérée, dans un cadre non modal, par Jackendoff (2007, pp. 277-304), Asher *et al.* (2009), et, sous une forme différente, mais dans un cadre modal, par Flaux et Stosic (2014).

⁶ Cf. Bourdieu (1979). Sur les relations de proximité et de perméabilité entre les différentes catégories modales, cf. Gosselin (2010, p. 309-311).

L'obligation porte ici sur le fait pour l'institution d'accepter ou non les candidats en fonction de leur âge.

3. Examen critique de l'opposition *modus / dictum*

On l'a rappelé au §1, la plupart des théories des modalités se fondent sur une conception dichotomique de l'énoncé, qui oppose la modalité (*modus*) au contenu propositionnel et/ou représentationnel (*dictum*). Selon Ducrot (1993), cette analyse de l'énoncé, consubstantielle à la notion même de modalité, est éminemment contestable, et doit être abandonnée :

A quoi renvoie donc cette opposition ? J'essaierai de montrer qu'elle renvoie à l'opposition, traditionnelle dans la pensée occidentale, entre l'objectif et le subjectif, entre la description des choses et la prise de position vis-à-vis de ces choses (ou de la description qu'on en a donnée ...). » (p. 112)

« Enfin j'indiquerai schématiquement pourquoi j'aimerais, sans en être vraiment capable pour l'instant, me passer de la notion générale de *modalité* : c'est que je crois les mots de la langue incapables, de par leur nature même, de décrire une réalité. Certes les énoncés se réfèrent toujours à des situations, mais ce qu'ils disent à propos de ces situations n'est pas de l'ordre de la description. Il s'agit seulement de montrer des prises de position vis-à-vis d'elles. (p. 128)

A cette critique de la modalité, on peut cependant objecter que ramener la structuration *modus / dictum* à l'opposition subjectif / objectif n'est pas toujours légitime, car

- 1) la modalité n'est pas nécessairement subjective, puisque le jugement peut être présenté comme objectif (modalités aléthiques, ex. 1 et 2a)⁷,
- 2) le contenu, aussi bien chez Brunot que chez Bally (qui fait pourtant l'objet des critiques de Ducrot), n'est pas nécessairement conçu comme objectif⁸ :

Les modalités sentimentales (...) déterminent très souvent le choix des mots (...) De là *un tableau* ou *une croûte* (...) *un nectar* et *de la bibine*. (Brunot, 1922, p. 541)

La modalité est aussi incorporée dans le *dictum* sous la forme d'un adjectif de jugement ou d'appréciation : *Cette hypothèse est fausse* (= Je nie que telle ou telle chose soit) ; *Ce fruit est délicieux* (= J'ai du plaisir à le manger). Un cas plus délicat est celui où l'adjectif cumule les significations de qualité objective et d'appréciation subjective : *Ce sermon est monotone* (= Je m'ennuie à écouter ce sermon parce qu'il est uniforme). (Bally, 1965, § 47)

En généralisant et systématisant cette dernière analyse, nous avons été conduit à distinguer deux domaines syntaxiques (paramètre N) pour les modalités : d'une part les modalités extrinsèques, externes au contenu représenté et correspondant à ce que l'on désigne classiquement comme *modus* ; d'autre part, les modalités intrinsèques aux représentations lexicales, internes au *dictum*. On admet ainsi que toute représentation est porteuse, *via* son contenu lexical d'au moins une modalité intrinsèque. Cette modalité intrinsèque contraint les prétentions de la représentation qu'elle affecte à la validation (objective, subjective, institutionnelle). Par exemple, dans l'énoncé

(7a) Malheureusement, c'est un malhonnête

on distinguera une modalité extrinsèque appréciative, marquée par *malheureusement*, et une modalité axiologique, intrinsèque au lexème *malhonnête* en position prédicative :

(7b) *malheureusement, c'est un malhonnête*
 mod_i (extrinsèque) mod_j (intrinsèque)

Reste qu'il est souhaitable de distinguer plusieurs niveaux de modalités extrinsèques et de modalités intrinsèques.

⁷ Ducrot (1993, p. 112, n. 2) reconnaît que sa critique ne s'applique pas aux modalités aléthiques des logiciens.

⁸ Cf. aussi Kronning (1996, p. 45), Vion (2004, p. 97), Monte (2011).

4. Les modalités extrinsèques

Les modalités extrinsèques (correspondant au *modus*) se laissent classer en fonction de deux critères syntactico-logiques : a) ce sur quoi elles portent, et b) ce qui peut porter sur elles.

Le premier critère conduit à opposer les modalités *de re* aux modalités *de dicto* (§4.1.), le second les modalités véridicibles aux modalités non véridicibles (§4.2.). Le croisement des deux critères débouche sur un classement selon quatre niveaux.

4.1. L'opposition *de re* / *de dicto*

On retrouve dans les diverses classifications de modalités, sous des termes différents, des oppositions globalement équivalentes entre, d'une part, des modalités qui portent sur le prédicat pour constituer une sorte de prédicat complexe qui se trouve prédiqué sur le sujet de l'énoncé (modalités *de re*), et, d'autre part, des modalités qui portent sur la proposition prise en bloc (modalités *de dicto*), et qui caractérisent plutôt l'attitude du locuteur (sujet de l'énonciation) à son égard. Soit les appellations les plus courantes :

<i>de dicto</i> (quantification within a modal context)	<i>de re</i> (quantification into a modal context) ⁹
externe	interne
énonciative	prédicative
extra-prédicative	intra-prédicative ¹⁰
<i>speaker-oriented</i>	<i>agent-oriented</i> ¹¹
<i>propositional (modality)</i>	<i>event (modality)</i> ¹²
<i>speaker-oriented</i>	<i>event-oriented</i> ¹³
<i>participant-external</i>	<i>participant-internal</i> ¹⁴

Tableau 3 : L'opposition *de re* / *de dicto*

Les exemples suivants illustrent respectivement une modalité déontique du *permis* réalisée de façon *de re* (8a) et *de dicto* (8b)¹⁵ :

(8a) Un élève a la permission de sortir

(8b) Il est permis qu'un élève sorte.

En (8a), un élève particulier a la permission de sortir (la modalité est dans le champ du quantificateur, elle forme avec le V à l'infinitif un prédicat complexe). En (8b), la modalité de permission porte globalement sur la situation : le fait qu'un élève quelconque sorte est permis.

Remarquons qu'un même marqueur peut parfois donner lieu, selon les contextes, à des interprétations qui diffèrent en ce qu'elles impliquent un fonctionnement *de re* ou *de dicto* :

⁹ Cf. Von Wright (1951, p. 6-35), Prior (éd. 1962, p. 209-215), Quine (1966, chap. 15 : « *Quantifiers and propositional attitudes* »).

¹⁰ Cf. Guimier (1989), Le Querler (1996).

¹¹ Cf. Bybee *et al.* (1994, p. 176 sq.).

¹² Cf. Palmer (éd. 2001, p. 7).

¹³ Cf. Narrog (2005).

¹⁴ Cf. Van der Auwera & Plungian (1998).

¹⁵ Cf. Kronning (1996, p. 79).

- (9a) Pierre *doit* le rembourser [val. déontique *de re* \approx *est dans l'obligation de*]
 (9b) (Pour avoir la main coupée), le voleur *doit* être adulte [extrait de la *charia* ; val. déontique *de dicto* \approx *il est obligatoire que ...*]¹⁶
 (9c) Pierre est absent. Il *doit* être malade [val. épistémique *de dicto* \approx *il est probable que ...*].

Contrairement à ce qui est généralement admis¹⁷, les modalités épistémiques ne sont pas nécessairement *de dicto* (même si c'est généralement le cas). Ainsi dans l'exemple suivant, l'expression « *être censé* Vinf » marque une modalité épistémique (cf. François 2003, p. 252) pourvue d'un fonctionnement *de re*¹⁸:

- (10) Voici un élève qui est censé avoir triché.

4.2. L'opposition entre modalités véridicibles / non véridicibles

Kronning (1996, 2013a,b), prenant appui sur la distinction introduite par Wittgenstein entre ce qui est montré et ce qui est asserté dans l'énoncé, a proposé de considérer que certaines modalités sont véridicibles dans la mesure où elles peuvent être niées ou interrogées, tandis que d'autres sont non véridicibles, car elles échappent à la portée de la négation et de l'interrogation¹⁹. Cette distinction, qui répond au critère b, *supra* (concernant ce qui peut porter sur la modalité) conduit à opposer les exemples (11) et (12) :

- (11a) Ce triangle a nécessairement deux angles égaux (mod. aléthique véridicible)
 (11b) Ce triangle a-t-il nécessairement deux angles égaux ?
 (11c) Ce triangle n'a pas nécessairement deux angles égaux
 (12a) Cet étudiant est certainement malade (mod. épistémique non véridicible)
 (12b) ?*Cet étudiant est-il certainement malade ?
 (12c) ?* Cet étudiant n'est pas certainement malade.

Il est certes possible de dire

- (12d) Cet étudiant n'est certainement pas malade

mais la négation ne porte alors plus sur la forte probabilité épistémique marquée par *certainement*.

Observons, là encore, qu'une même valeur modale (en l'occurrence la probabilité épistémique faible) peut se trouver exprimée selon les deux modes de fonctionnement, véridicible en (13), non véridicible en (14) (cf. Vet 1997, p. 406, dont nous reprenons les exemples)²⁰ :

- (13a) Il est possible que l'avion ait atterri [modalité *de dicto*, véridicible]
 (13b) Il n'est pas possible que l'avion ait atterri
 (13c) Est-il possible que l'avion ait atterri ?
 (14a) L'avion a peut-être atterri [modalité *de dicto*, non véridicible]
 (14b) ?? L'avion n'a pas peut-être atterri
 (14c) ?? Est-ce que l'avion a peut-être atterri ?

¹⁶ Sur l'interprétation déontique *de dicto* de *devoir*, cf. Kronning (1996, p. 79).

¹⁷ Par ex. Coates (1983).

¹⁸ Cette analyse vaut également pour la périphrase anglaise « *is supposed to* » à laquelle Ziegler (2003, p. 44) refuse de reconnaître une valeur épistémique (pourtant conforme à l'intuition), en prenant appui sur le fait que Coates (1983, p. 244) et Nuyts (2000, p. 121) ont affirmé que les expressions épistémiques ne sont pas interrogeables.

¹⁹ Notre conception diverge cependant de celle de Kronning, dans la mesure où, contrairement à Bally, il restreint le *modus* aux modalités montrées (non véridicibles), et intègre donc les modalités véridicibles au *dictum*. Selon cette analyse, dans un énoncé du type « *Il est nécessaire / possible que p* », la modalité marquée par « *nécessaire / possible* », ne constitue donc pas un *modus*, parce qu'elle est véridicible. Cette conception originale de l'opposition *modus / dictum* paraît directement liée à la perspective polyphonique adoptée.

²⁰ Cf. aussi Nuyts (2001, p. 57-59).

4.3. Quatre niveaux de modalités extrinsèques

A l'inverse de ce qui est souvent implicitement admis (par exemple avec l'opposition courante dans la littérature anglo-saxonne entre modalités radicales et modalités épistémiques), nous tenons que ces deux critères de distinction ne se recouvrent pas. Les énoncés (13) et (14) montrent, par exemple, qu'une même modalité épistémique *de dicto* (« *speaker-oriented* ») peut être véridicible ou non.

Nous avons (cf. Gosselin 2005, 2010) repéré trois types de fonctionnements :

- les opérateurs prédicatifs (*de re*, véridicible : ex. 8a, 9a)
- les opérateurs propositionnels (*de dicto*, non véridicible : ex. 9c, 12, 14)
- les métaprédicats (*de dicto*, véridicible : ex. 8b, 9b, 11, 13).

Un opérateur prédicatif forme avec le verbe qui le suit un prédicat complexe, qui impose des restrictions de sélection sur son sujet. Il peut être nié et interrogé (ex. 15). A l'inverse, un opérateur propositionnel est extra-prédicatif, et n'impose donc aucune restriction sur son sujet (cf. *infra*, §7). Il porte sur l'ensemble de la proposition et ne peut être nié, ni interrogé (ex. 16). Quant au métaprédicat, il s'agit d'un prédicat modal, qui prend la proposition pour argument. De ce fait, il porte sur l'ensemble de la proposition (il est *de dicto*), mais il peut être nié ou interrogé. Selon les cas, les métaprédicats prennent uniquement la proposition pour argument (métaprédicat monovalent, ex. 17), ou à la fois la proposition et un autre argument, qui sert d'instance de validation à la modalité (subjective) exprimée (métaprédicat bivalent, ex. 18).

(15a) Pierre *a le droit* de sortir [mod. déontique du *permis*, à statut d'op. prédicatif]

(15b) Pierre n'a pas le droit de sortir

(15c) Pierre a-t-il le droit de sortir ?

(16a) Pierre *a, fort heureusement*, raté son train [mod. appréciative positive, à statut d'op. propositionnel]

(16b) Pierre n'a pas, fort heureusement, raté son train [la négation ne porte pas sur la mod. appréciative]

(16c) ?? Pierre a-t-il, fort heureusement, raté son train ? [l'interrogation ne porte pas sur la mod. appréciative]

(17a) *Il / c'est certain* que Pierre a raté son train [mod. épistémique du *certain*, à statut de métaprédicat monovalent]

(17b) Il n'est pas certain que Pierre ait raté son train

(17c) Est-il certain que Pierre ait raté son train ?

(18a) Jean *est certain* que Pierre a raté son train [mod. épistémique du *certain*, à statut de métaprédicat bivalent]

(18b) Jean n'est pas certain que Pierre ait raté son train

(18c) Jean est-il certain que Pierre ait raté son train ?

Alors que la modalité épistémique marquée par (17) renvoie à la subjectivité collective, (18) exprime la subjectivité individuelle, et précise la source de la validation (*Jean*).

Il nous paraissait, jusqu'à maintenant, inenvisageable qu'une modalité *de re* (intra-prédicative) puisse être hors de portée de la négation et de l'interrogation (c'est même là un critère qui est fréquemment utilisé pour identifier ce type de fonctionnement). Or nous avons depuis observé que certaines expressions à valeur modale appréciative ou axiologique marquent ce qu'il faut bien considérer comme des modalités *de re* non véridicibles (au sens où elles échappent à la négation et à l'interrogation). Nous devons développer ce dernier point, apparemment paradoxal.

Comparons les exemples

(19a) Par chance, le tyran est mort dans les flammes

(19b) C'est une chance que le tyran soit mort dans les flammes

(19c) Le tyran a eu de la chance d'échapper aux flammes

(19d) Le tyran a eu la chance d'échapper aux flammes.

Les expressions contenant le lexème *chance* marquent, au plan conceptuel, une modalité appréciative positive²¹ : la situation décrite par le contenu propositionnel est présentée comme désirable. Lorsque la modalité est *de dicto* (extra-prédicative, « *speaker-oriented* »), la situation est présentée, par défaut²², comme désirable aux yeux du locuteur (sujet de l'énonciation). Quand la modalité est *de re* (intra-prédicative, « *agent-oriented* »), la situation est décrite comme désirable pour le sujet de l'énoncé (en l'occurrence, le tyran). Cette observation nous conduit à classer (19a, b) parmi les modalités *de dicto*, et (19c, d) parmi les modalités *de re*, comme le confirme, le caractère référentiellement peu plausible de (19e, f) :

(19e) Le tyran a eu de la chance de mourir dans les flammes

(19f) Le tyran a eu la chance de mourir dans les flammes.

En (19b), la modalité appréciative *de dicto* est véridicible (elle peut être soumise à la négation et à l'interrogation, ex. 21) ; en (19a), elle est *de dicto* mais non véridicible (cf. ex. 20) :

(20) Par chance, le tyran n'est pas mort / est-il mort dans les flammes ? [la négation et l'interrogation portent sur la proposition et non sur la modalité]

(21) Ce n'est pas de chance que / est-ce une chance que le tyran soit mort dans les flammes ? [la négation et l'interrogation portent sur la modalité appréciative].

Or, ce qui est remarquable, c'est que si la modalité appréciative *de re* est bien véridicible en (19c) (cf. ex. 22), elle ne l'est pas en (19d) (cf. ex. 23) :

(22) Le tyran n'a pas eu de chance / a-t-il eu de la chance d'échapper aux flammes ?

(23) Le tyran n'a pas eu la chance / a-t-il eu la chance d'échapper aux flammes ?

Dans ce dernier exemple, la négation et l'interrogation portent non pas sur la modalité appréciative elle-même, mais directement sur le contenu propositionnel. De sorte que (23) est glosable par (24) :

(24) Le tyran n'a pas échappé aux flammes / a-t-il échappé aux flammes ? Ça aurait été une chance pour lui s'il y avait échappé.

Ce même type de modalité *de re* non véridicible se retrouve avec quantité d'expressions construites sur le même modèle : « *avoir le plaisir / bonheur de* » (vs « *avoir du plaisir / bonheur à* »), « *avoir le tort de* » (vs « *avoir tort de* »), « *avoir le mérite de* » (vs « *avoir du mérite de/à* »), etc. Ces expressions contiennent toujours un N qui dénote une valeur modale (cf. *infra*, §5.1.), introduit par l'article défini singulier. Elles ont généralement une contrepartie véridicible qui peut prendre diverses formes syntaxiques (ex. « *avoir l'infamie de* » / « *être infâme de* »). Il est à noter, en outre, que toutes les valeurs modales n'autorisent pas ce fonctionnement, qui paraît réservé aux modalités appréciatives et axiologiques. En effet, « *avoir la volonté de* » (mod. boulique) ou « *avoir l'autorisation de* » (mod. déontique), quoique construites sur le même modèle syntaxique, expriment des modalités *de re* véridicibles. Ainsi, dans les exemples

(25a) Il n'a pas eu / a-t-il eu la volonté de vous offenser ?

(25b) Il n'a pas eu / a-t-il eu l'autorisation de sortir ?

la négation et l'interrogation portent bien sur les modalités boulique et déontique, et non sur le contenu propositionnel.

On parlera, pour désigner les modalités *de re* non véridicibles, « d'opérateurs prédicatifs transparents », afin d'exprimer le fait qu'elles se combinent avec le prédicat pour constituer un prédicat complexe, mais que, pour autant, elles ne sont pas visibles (accessibles) pour les éléments externes dont on s'attendrait à ce qu'ils les affectent. Cette propriété de transparence

²¹ A cette modalité appréciative subjective, s'ajoute le caractère non inéluctable de la situation représentée, cf. *infra*, §5.1.

²² Cette valeur peut se trouver modifiée par des éléments du cotexte : « *par chance pour lui* », « *heureusement pour elle* », etc.

concerne non seulement la négation et l'interrogation, mais aussi des expressions comme « *je trouve que* », qui sont normalement incompatibles avec des contenus objectifs. Ducrot (1980, p. 70) oppose les exemples (26a et b), et l'on observe un contraste comparable avec (27a et b) ainsi que (28a et b) :

(26a) Je trouve qu'il a eu tort de faire cela [mod. axiologique, op. prédicatif]

(26b) ?? Je trouve qu'il a eu le tort de faire cela [op. prédicatif transparent]

(27a) Je trouve qu'il a eu de la chance de te rencontrer [mod. appréciative, op. prédicatif]

(27b) ?? Je trouve qu'il a eu la chance de te rencontrer [op. prédicatif transparent]

(28a) Je trouve qu'il a eu du mérite de venir [mod. axiologique, op. prédicatif]

(28b) ?? Je trouve qu'il a eu le mérite de venir [op. prédicatif transparent].

En (26b), (27b) et (28b), l'expression « *je trouve que* » entre directement en relation avec le contenu propositionnel objectif, avec lequel il est très difficilement compatible. Un fonctionnement semblable est observé avec les constructions hypothétiques (ex. 29) et les autres modalités *de dicto* (ex. 30) :

(29a) S'il a eu du plaisir à te revoir, c'est parce qu'il t'aime bien [l'hypothèse porte sur la mod. appréciative]

(29b) S'il a eu le plaisir de te revoir, c'est parce qu'il s'est trouvé là au bon moment [l'hypothèse n'affecte pas la mod. appréciative]

(30a) Il a sûrement eu du mérite de faire ça [la mod. épistémique porte sur la mod. axiologique]

(30b) Il a sûrement eu le mérite de faire ça [la mod. épistémique n'affecte pas la mod. axiologique].

On peut s'interroger sur le statut énonciatif de ces modalités *de re* que l'on a qualifiées de façon négative, comme non véridicules, c'est-à-dire comme échappant à la négation et à l'interrogation, à quoi l'on peut ajouter qu'elles ne peuvent faire l'objet d'une appréciation en termes de vérité ou de fausseté :

(31a) Pierre a eu tort de venir. C'est vrai [qu'il a eu tort]

(31b) Pierre a eu le tort de venir. C'est vrai [qu'il est venu].

Quoique non véridicules, elles ne sont manifestement pas « montrées », car la monstration ne concerne que les modalités clairement extra-prédicatives (Kronning, 2013a, p. 169). Ducrot (1980, p. 70) considérait que l'évaluation est posée en (31a) et présupposée en (31b). Mais il ne s'agit pas vraiment de présupposition, car le rejet d'une présupposition entraîne normalement l'absence de valeur de vérité de l'énoncé. Or, même si l'on estime que Pierre n'aurait pas dû venir, on ne tiendra pas l'énoncé

(32a) Pierre a eu le mérite de venir

pour dépourvu de valeur de vérité. On répondra plutôt quelque chose comme

(32b) C'est vrai, même si, pour ma part, je désapprouve sa venue.

De ce fait, ces modalités présentent les propriétés définitives des *implicatures conventionnelles*, selon Potts (2005, et sous presse)²³.

Soit, pour conclure, un tableau des caractéristiques des quatre niveaux syntaxiques de modalités extrinsèques :

²³ Pour une présentation critique de Potts (2005), cf. Beyssade (2013, p. 150 sq.). La catégorie de l'implicature conventionnelle a cependant fini par recouvrir l'emploi de marqueurs si divers et hétérogènes, comme le reconnaît Potts (sous presse), que son utilité pour la description linguistique s'en trouve considérablement amoindrie.

	<i>de dicto</i>	<i>de re</i>
mod. véridicible	métaprédicat	opérateur prédicatif
mod. non véridicible montrée	opérateur propositionnel	
implicature conventionnelle		opérateur prédicatif transparent

Tableau 4 : Les niveaux de modalités extrinsèques

5. Les modalités intrinsèques

5.1. Les modalités dénotées

Certains lexèmes dénotent des valeurs modales, comme les substantifs *nécessité*, *certitude*, *plaisir*, *volonté*, etc., les adjectifs *probable*, *obligatoire*, *méritoire*, etc., ou encore les verbes *croire*, *regretter*, *apprécier*, *permettre*, etc. Outre leur emploi en tant qu'élément du contenu, on a vu qu'ils pouvaient également être utilisés dans des expressions qui marquent des modalités extrinsèques (cf. les N *chance*, *tort*, *mérite*, *volonté*, *autorisation* ... du § précédent²⁴).

Soit quelques exemples de substantifs classés en fonction des modalités qu'ils dénotent :

Lexèmes (substantifs)	modalités dénotées
<i>nécessité, possibilité, impossibilité</i>	aléthique
<i>certitude, doute, vraisemblance</i>	épistémique
<i>plaisir, bonheur, malheur</i>	appréciative
<i>mérite, bassesse, infamie</i>	axiologique
<i>volonté, désir, souhait</i>	boulique
<i>autorisation, obligation, interdiction</i>	déontique

Tableau 5 : Modalités dénotées par des substantifs

Il est des lexèmes qui dénotent simultanément plusieurs valeurs modales. Ainsi *chance* exprime à la fois une valeur appréciative positive, mais aussi le caractère fortuit (non inéluctable) de la situation décrite. On reviendra au §6.2.4. sur la valeur modale aléthique de l'inéluctabilité. Disons simplement ici que lorsqu'un marqueur exprime simultanément deux valeurs modales distinctes dans un même énoncé, il paraît légitime de distinguer deux modalités connectées conjonctivement. Pour vérifier que tel est bien le cas, on a recours au test de la négation : lorsque la négation (ou toute modalité à valeur négative) porte sur une conjonction de modalités, elle se distribue disjonctivement (selon une relation de disjonction inclusive, cf. Gosselin 2010, pp. 119-120). Soit, en logique modale propositionnelle :

$$(33) \neg(\text{mod}_i p \wedge \text{mod}_j p) \Leftrightarrow \neg(\text{mod}_i p) \vee \neg(\text{mod}_j p)$$

Par exemple, si à l'énoncé (34a), on répond par la négative, on peut enchaîner, pour justifier la négation, aussi bien par (34b) que par (34c) :

(34a) C'est une chance que je l'aie rencontré

(34b) Non, ce n'est pas une chance, c'est un malheur [négation de la modalité appréciative positive]

(34c) Non, ce n'est pas une chance, c'était inévitable [négation du caractère fortuit de la situation].

²⁴ Sur ce double fonctionnement, cf. également Meunier (1974, p. 19), Portner (2009, p. 3).

De même, les substantifs *espoir* et *crainte*, ainsi que les verbes *espérer* et *craindre*, expriment à la fois une modalité boulique (positive ou négative) et une modalité épistémique faiblement positive (une croyance faible). Cette double valeur modale peut être mise en évidence au moyen de la négation et des enchaînements possibles :

- (35a) Il ne faut pas nourrir l'espoir / espérer que l'actuel Président soit réélu
- (35b) Ce n'est pas souhaitable
- (35c) Ce n'est pas vraisemblable
- (36a) Il ne faut pas avoir de crainte / craindre que l'actuel Président soit réélu
- (36b) Ce ne serait pas une mauvaise chose
- (36c) Ce n'est pas vraisemblable.

5.2. Les modalités associées

Les modalités dénotées ne concernent qu'un nombre relativement limité de lexèmes. En revanche, on admet que tout lexème est porteur de modalités associées, ces modalités indiquant à quel type de validation (objective, subjective ou institutionnelle) ils sont susceptibles de prétendre. Soit quelques exemples²⁵ :

Lexèmes :	Modalités associées :
<i>inoxydable</i>	mod. aléthique (test : ?* <i>je trouve que p</i>)
<i>rectangle / rectangulaire</i>	mod. aléthique
<i>vaste</i>	mod. épistémique ²⁶
<i>délicieux</i>	mod. appréciative
<i>salaud</i>	mod. axiologique
<i>assassin, menteur</i>	mod. aléthique et mod. axiologique
<i>bicoque</i>	mod. aléthique et mod. appréciative

Tableau 6 : Modalités associées à des lexèmes

Pour mettre en évidence le fait qu'un même lexème est porteur de plusieurs modalités associées, on utilise le test déjà présenté à propos des modalités dénotées. On fait l'hypothèse que ces modalités sont connectées conjonctivement, et on regarde si la négation se distribue bien disjonctivement sur elles. Ainsi dans les énoncés

- (37a) Pierre n'est pas un assassin
- (37b) Pierre n'est pas un menteur
- (37c) Ce n'est pas une bicoque que l'on aperçoit au loin

la négation peut porter sur la valeur aléthique (Pierre n'a pas tué, il n'a pas travesti la vérité, ce que l'on aperçoit n'est pas une maison) et/ou sur les valeurs axiologique et appréciative négatives (l'acte de Pierre était légitime, il a travesti la vérité par humanité, c'est une maison tout à fait convenable).

On pourrait penser que notre analyse recouvre l'opposition structuraliste entre contenu dénotatif (nos modalités aléthiques) et connotations (modalités appréciatives et axiologiques).

²⁵ Cette classification permet d'intégrer les distinctions entre adjectifs opérées par Kerbrat-Orecchioni (éd. 2002, p. 94) au système, plus général, des modalités associées (cf. Gosselin, 2010, p. 107).

²⁶ Nous classons *vaste* parmi les adjectifs épistémiques dans la mesure où il requiert une norme implicite qui dépend de la subjectivité du locuteur. Pour autant, il n'implique pas, au plan sémantique, de jugement de valeur particulier.

Cela n'est cependant pas exact, car la valeur dénotative d'un lexème peut n'avoir rien d'objectif. Par exemple, une expression comme « *les chefs d'œuvres de la musique du XXème siècle* » est intrinsèquement appréciative, mais n'en sert pas moins à référer à un ensemble de compositions (voire d'improvisations). Simplement, comme la modalité associée est subjective (valeur de l'instance de validation), l'ensemble d'œuvres dénotées variera en fonction des opinions et des goûts du locuteur.

On comprend désormais comment traiter l'exemple qui faisait difficulté pour Bally (cf *supra*, §3) :

(38a) Ce sermon est monotone

L'adjectif *monotone* cumule deux modalités associées : une modalité épistémique correspondant au caractère (ressenti comme) uniforme du sermon, et une modalité appréciative négative. De là les deux enchaînements possibles (et non exclusifs) pour justifier la négation de l'adjectif :

(38b) Ce sermon n'est pas monotone

(38c) Il est varié (pas uniforme)

(38d) Il est intéressant / agréable (pas ennuyeux).

Parmi ces modalités associées, on prendra soin de distinguer celles qui sont linguistiquement marquées (comme dans les exemples ci-dessus) de celles qui sont inférées sur la base de l'activation d'un stéréotype (au sens de Putnam 1975, Anscombe 2001). Cette distinction (qui relève du paramètre M) est essentielle pour rendre compte du fait que certaines modalités associées (celles qui sont inférées) sont contextuellement annulables. On opposera ainsi *calamité*, qui est intrinsèquement appréciatif négatif, à *pluie* qui ne l'est que par l'activation d'un stéréotype. Il est nécessaire à la fois de prendre en compte cette modalité inférée pour expliquer la possibilité de parler, dans un bulletin météorologique, de « risque de pluie » (Rastier, 1987, p. 35), et de préciser qu'elle n'est qu'inférée pour prédire son annulabilité dans une expression comme « vivement la pluie ! » énoncée par un agriculteur, par exemple. Appliquée au lexème *vacances*, cette distinction conduit à l'analyse suivante :

(39) *Vacances* : cessation temporaire des activités

modalité marquée : aléthique

modalité associée au stéréotype : appréciative positive

Annulabilité : « je déteste les vacances ».

Enfin, il importe de dissocier (même si cela n'est pas toujours aisé) le *niveau lexical* du *niveau sublexical*. C'est-à-dire que l'on distingue le niveau des modalités associées (par marquage ou inférence) au lexème lui-même, du niveau des modalités associées aux sous-prédicats censés rendre compte de la signification de ce lexème (tels qu'ils apparaissent, par exemple, dans une définition de dictionnaire²⁷). Car il arrive que les modalités de ces deux niveaux soient partiellement différentes. Prenons deux exemples (un peu simplifiés) :

(40a) château : belle et vaste demeure

(40b) rhumatisme : affection douloureuse des articulations.

Dans les deux cas, les modalités associées au niveau lexical sont de type aléthique. Ces lexèmes peuvent ainsi entrer dans des classifications objectives. Ils sont clairement « classifiants » (cf. Milner, 1978, Ruwet, 1982), et ne tolèrent que très difficilement d'entrer dans la portée de l'expression « *je trouve que* » :

(41) ?* Je trouve que c'est un château / un rhumatisme.

²⁷ Cette analyse ne préjuge pas de ce que doit être une représentation adéquate du sens lexical. Elle se veut maximale compatible avec les sémantiques lexicales existantes.

Et pourtant, au niveau sublexical, les sous-prédicats constitutifs de leur définition sont eux-mêmes porteurs de modalités associées dont certaines sont aléthiques (*demeure, affection des articulations*), tandis que d'autres sont subjectives : épistémiques (*vaste*) et appréciatives (*belle, douloureuse*). Les modalités de niveau sublexical sont mobilisables dans le discours, soit simplement parce qu'elles seules sont pertinentes, au sens de la théorie de la pertinence (Sperber & Wilson, éd. 1989) (ex. 42a), soit parce qu'elles seules sont vraies²⁸ (ex. 42b) :

(42a) [Le locuteur est dans un château et énonce :] Quel château !

(42b) [Le locuteur est dans une simple maison et énonce :] C'est un vrai / véritable château !

Observons enfin que les modalités de niveau sublexical peuvent être intrinsèques aux sous-prédicats (comme dans les exemples ci-dessus) ou bien leur être extrinsèques. C'est, en particulier, le cas des termes désignant des fonctions sociales, qui se définissent par un ensemble de droits et de devoirs. Ainsi un *gendarme* est un *fonctionnaire* (modalité aléthique) qui *peut* et *doit* assurer l'ordre (modalités déontiques extrinsèques).

De plus, les modalités de niveau sublexical peuvent être marquées ou inférées sur la base de l'activation d'un stéréotype. Le stéréotype associé à *gendarme*, par exemple, contient le sous-prédicat *autoritaire*, porteur d'une modalité appréciative négative, qui, là encore, est mobilisable dans le discours :

(43) Cet enseignant est un vrai / véritable gendarme.

Pour résumer, *gendarme* est porteur d'une modalité aléthique associée au niveau lexical (par opposition à *flic*, c'est un terme purement classifiant). Au niveau sublexical, on observe la présence d'une modalité aléthique intrinsèque au sous-prédicat *fonctionnaire* et de deux modalités déontiques extrinsèques au sous-prédicat [*peut* et *doit* assurer l'ordre]. Que l'on se tourne maintenant vers le stéréotype associé. Celui-ci va bien sûr dépendre de l'orientation idéologique du discours. Mais on peut considérer, par défaut, qu'il est porteur d'une modalité appréciative négative. Le test qui permet de révéler une modalité appréciative négative associée à un substantif (qu'elle soit marquée ou inférée à partir du stéréotype) est le suivant : la structure [*il peut y avoir SN*] est spontanément interprétée comme [*il risque d'y avoir SN*], c'est-à-dire que, pour interpréter l'énoncé, on convoque sans aucune difficulté un contexte dans lequel la présence d'entités désignées par SN constitue une situation indésirable. On oppose ainsi les exemples (44a) et (45a), dans lesquels la substitution des expressions requiert un contexte très particulier qui ne vient pas spontanément à l'esprit, aux énoncés (44b) et (45b) qui admettent naturellement l'équivalence des expressions :

(44a) Il peut y avoir des chaises [?≠ il risque d'y avoir des chaises]

(44b) Il peut y avoir des chaises cassées [≈ il risque d'y avoir des chaises cassées]

(45a) Il peut y avoir des jardiniers [?≠ il risque d'y avoir des jardiniers]

(45b) Il peut y avoir des gendarmes [≈ il risque d'y avoir des gendarmes].

Quant aux sous-prédicats constitutifs du stéréotype négatif, ils sont eux-mêmes porteurs de modalités appréciatives négatives intrinsèques : *autoritaire, sévère*, etc. Soit sous forme de tableau récapitulatif :

²⁸ Sur la relation entre vérité et modalité, cf. Gosselin (2010, p. 311-313).

	niveau lexical	niveau sublexical
signification linguistique	mod. aléthique (terme classifiant)	mod. aléthique intrinsèque à <i>fonctionnaire</i> mod. déontiques de permission et d'obligation extrinsèques à « <i>peut et doit assurer l'ordre</i> »
stéréotype	mod. appréciative négative	mod. appréciatives négatives intrinsèques à <i>autoritaire, sévère ...</i>

Tableau 7 : Modalités associées à *gendarme*

Cette analyse présente évidemment un caractère superficiel et insuffisamment argumenté. Pour mieux illustrer l'intérêt pour la sémantique lexicale de cette approche modale, nous allons maintenant développer l'analyse complète des modalités intrinsèques au lexème *adulte*.

6. Un exemple d'analyse : les modalités intrinsèques à *adulte*

Qu'il fonctionne comme adjectif ou comme nom d'humain, *adulte*²⁹ ne se voit ordinairement reconnaître aucune valeur modale (par opposition à *salaud*, par exemple). Dans la TMM, on considèrera qu'il est porteur d'une modalité aléthique associée au niveau lexical, et linguistiquement marquée (c'est un terme classifiant), sur la base de son incompatibilité avec « *je trouve que* » :

(46) ?* Je trouve que c'est un adulte.

Mais l'analyse ne s'arrête pas là, car il faut encore préciser la nature de cette valeur modale aléthique, et examiner s'il est possible d'identifier des modalités inférables à partir de l'activation d'un stéréotype.

6.1. Les modalités inférées

Il n'est pas douteux qu'*adulte* soit susceptible de convoquer des valeurs stéréotypiques porteuses d'évaluations subjectives, cependant il ne présente pas exactement le même mode de fonctionnement que *pluie*, *vacances*, ou *gendarme*. Ces lexèmes évoquent immédiatement des jugements appréciatifs négatifs ou positifs, ce qui explique qu'on puisse les articuler contrastivement (par exemple au dos d'une carte postale) :

(47a) On est en vacances, mais on a de la pluie et c'est plein de gendarmes

(47b) On a de la pluie et c'est plein de gendarmes, mais on est en vacances.

Ces modalités appréciatives inférées sont certes annulables en discours (cf. *supra*, §5.2.), mais elles paraissent activées par défaut. Rien de tel avec *adulte*, qui, dans un contexte neutre, n'évoque aucun jugement subjectif :

(48a) Il y avait deux enfants et deux adultes dans cette voiture

(48b) Il peut y avoir des adultes [?≠ il risque d'y avoir des adultes].

C'est seulement dans certains environnements contextuels que les représentations stéréotypiques subjectives associées à *adulte* sont convoquées. Schématiquement, un adulte possède virtuellement les propriétés stéréotypiques suivantes, qui ont été mises en évidence par les études de psychologie (cf. Bourguignon *et al.*, 2007) :

²⁹ Nous avons choisi le terme *adulte* parce que nous pouvons nous appuyer sur la description approfondie dont il a fait l'objet dans Aleksandrova (2013).

- (49) un adulte a) est *responsable / raisonnable*
 b) *doit* se montrer *responsable / raisonnable*
 c) est *libre / autonome*

On considèrera donc qu'*adulte* se voit associer des modalités inférées sur la base d'un stéréotype, mais uniquement au niveau sublexical. Soit respectivement, a) une modalité axiologique positive intrinsèque à *responsable / raisonnable*, b) une modalité déontique extrinsèque à ces mêmes sous-prédicats, c) une modalité appréciative positive intrinsèque à *libre / autonome*. Ces modalités inférées de niveau sublexical n'apparaissent que lorsque les propriétés stéréotypiques sont évoquées par l'énoncé dans un contexte particulier. Par exemple, à l'impératif :

- (50) Sois adulte !

La modalité aléthique (de niveau lexical) ne pouvant faire l'objet d'une injonction (cf. *infra* §7), c'est la modalité axiologique associée à la propriété typique *responsable / raisonnable*, qui se trouve activée. Les exemples attestés qui suivent présentent respectivement des contextes qui déclenchent l'activation des modalités axiologique (51a), déontique (51b) et appréciative (51c et d), associées par inférence au niveau sublexical :

- (51a) Le mot « adulte » me déplaît. Très jeune, on m'a dit qu'il fallait que je me montre *adulte*, que je sois *adulte*. Maintenant que je le suis devenu, je me refuse presque à l'être. (A. Jollien, *Le métier d'homme*, 2002)
 (51b) Bonjour un Blageur m'appelle et se fais passer pour la police, le pire c'est que c'est un *Adulte* !!! (sic) (Forum, Google)
 (51c) Pourrons-nous l'élever et en faire le bel *adulte* qui soumet tout ? (J. Barbey d'Aureville, *Memorandum*, 1838, p. 128, Frantext)
 (51d) Je suis déjà vieux. Pas certain d'être *adulte*, comme on m'avait promis que je le deviendrais. (Cl. Roy, *Moi je*, 1969, p. 397, Frantext).

6.2. Les valeurs modales aléthiques

Il ne suffit pas d'identifier, à titre de modalité intrinsèque linguistiquement marquée, la catégorie modale aléthique, définie négativement comme n'impliquant nulle subjectivité. Il faut encore en préciser la valeur (paramètre F). Or on doit distinguer, dans le champ des modalités aléthiques, non seulement plusieurs valeurs, mais aussi plusieurs systèmes d'oppositions entre valeurs, qui ont été longuement débattus dans la tradition logico-philosophique. Si nous nous intéressons ici à ces systèmes d'oppositions, c'est qu'en fonction des contextes, tel ou tel système sera privilégié. Les différents systèmes n'étant pas exclusifs les uns des autres, leurs relations seront précisées dans le Tableau 11.

6.2.1. Les sous-systèmes de valeurs modales aléthiques

On distingue, à la suite du traité *De l'interprétation* d'Aristote, quatre valeurs modales aléthiques :

Valeurs	Définitions
Nécessaire	Vrai exclusivement
Impossible	Faux exclusivement
Possible (strict) ³⁰	ni Vrai, ni Faux (<i>De Interp.</i> 9, 19a 39-19b 4)
Contingent	Vrai et Faux : tantôt Vrai, tantôt Faux (<i>De Interp.</i> 7, 17b 31)

Tableau 8 : Valeurs modales aléthiques

Ces valeurs entrent dans différents sous-systèmes d'oppositions que l'on propose, à la suite d'Aristote et ses commentateurs, ainsi que de Kant (éd. 1980), Reichenbach (1947) et Von Wright (1984), de classer de la façon suivante :

a) Les *modalités logiques* sont indépendantes du temps et du monde. Les valeurs modales y sont déterminées uniquement par le contenu intensionnel des énoncés.

b) Les *modalités physiques* dépendent du temps et du monde (Reichenbach 1947, §60). Parmi ces modalités physiques, on distingue :

b1) les *modalités génériques*, qui elles-mêmes peuvent impliquer soit la généricité temporelle (le parcours du temps), soit la généricité référentielle (le parcours d'une classe d'individus) ;

b2) les *modalités non génériques*, qui concernent des individus particuliers et sont ancrées dans le temps. Ces modalités non génériques se divisent à leur tour (cf. Von Wright 1984, pp. 96-103) en :

b2i) *modalités synchroniques* (la modalité et le contenu propositionnel partagent le même indice temporel)

b2j) *modalités diachroniques* (la modalité et le contenu sont affectés d'indices temporels différents).

Ces dernières se répartissent entre

b2j1) *modalités prospectives* (la modalité porte sur un procès ultérieur)

b2j2) *modalités rétrospectives* (la modalité porte sur un procès antérieur).

Soit sous forme graphique :

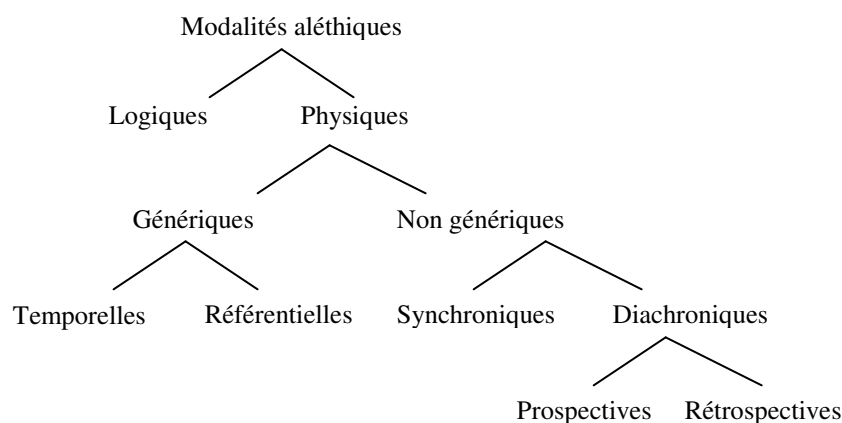


Figure 1 : Sous-systèmes aléthiques

³⁰ Le « possible strict », ou « bilatéral », correspond à ce qui n'est ni nécessaire, ni impossible. Cette valeur se distingue du « possible large », qui s'oppose uniquement à l'impossible, et englobe donc le nécessaire et le possible strict. Pour le chap. 7 du traité *De l'interprétation*, nous suivons l'interprétation d'Anscombe (1980, p. 44), et pour le chap. 9, celle de Vuillemin (1984, p. 161 sq.).

Dans le système des modalités logiques, le *nécessaire* correspond aux jugements analytiques, l'*impossible* aux jugements contradictoires et le *possible* aux jugements synthétiques (i.e. ni tautologiques, ni contradictoires). Ces valeurs modales sont déterminées *a priori* (i.e. indépendamment de toute expérience). Un jugement analytique est vrai *a priori*, un jugement contradictoire est faux *a priori*, tandis que s'il est envisagé de façon purement *a priori*, un jugement synthétique n'est ni vrai ni faux. Le contingent n'a pas de statut dans ce cadre.

Valeurs	Définitions
Nécessaire	jugement analytique (tautologique)
Impossible	jugement contradictoire
Possible	jugement synthétique

Tableau 9 : Modalités logiques

Selon le système des modalités physiques génériques (dites aussi « modalités extensionnelles »³¹ par opposition aux modalités logiques qui ne dépendent que de l'intension des concepts mis en œuvre), le *nécessaire* correspond au « toujours vrai », l'*impossible* au « jamais vrai » (« toujours faux »), et le contingent au « tantôt vrai, tantôt faux » (le possible, en tant que « ni vrai, ni faux » n'a pas sa place dans ce système).

Valeurs	Définitions
Nécessaire	toujours vrai (vrai pour tous les individus d'une classe et/ou pour tous les moments temporels)
Impossible	toujours faux (faux pour tous les individus d'une classe et/ou pour tous les moments temporels)
Contingent	tantôt vrai, tantôt faux (vrai pour certains individus d'une classe, faux pour d'autres, et/ou vrai à certains moments et faux à d'autres).

Tableau 10 : Modalités physiques génériques

A l'intérieur du système des modalités physiques non génériques, les modalités synchroniques concernent les relations entre une modalité et un contenu qui sont simultanés, et donc affectés du même indice temporel : $\text{mod}_i p_{ti}$. Elles opposent deux valeurs modales : le *nécessaire* et l'*impossible*. Le nécessaire correspond à l'assertorique, au « simplement vrai », en vertu du principe scolastique selon lequel « *omne quod est quando est necesse est esse* » (Ockham) (tout ce qui est est nécessaire pendant qu'il est, cf. von Wright, 1984, p. 72 sq.), c'est-à-dire que tout ce qui est vrai ne saurait être faux tant qu'il est vrai (il est exclusivement vrai, donc nécessaire). Le même principe s'applique *mutatis mutandis* au faux et à l'impossible.

Quant aux modalités diachroniques, elles sont caractérisées par la différence d'indice temporel entre la modalité et le contenu propositionnel : $\text{mod}_{ti} p_{tj}$, où $t_i \neq t_j$. Elles sont rétrospectives quand t_j précède t_i ($t_j < t_i$), et prospectives dans le cas contraire ($t_i < t_j$). Les modalités rétrospectives opposent, comme les modalités synchroniques, le *nécessaire*, qui correspond cette fois à l'irrévocabilité des événements et situations passés, à l'*impossible* (qui caractérise les événements et situations qui n'ont pas eu lieu, non moins irrévocablement). En revanche, les modalités prospectives distinguent le *nécessaire* (ce qui arrivera

³¹ Cf. Reichenbach (1947, §23).

inéluçtablement), le *possible* (ce qui peut arriver ou non, car le futur est globalement « ouvert », actuellement indéterminé³²), et l'*impossible* (l'irréalisable dans l'avenir).

Les valeurs modales de ces différents sous-systèmes entretiennent des relations d'implication. Par exemple, une nécessité logique implique une nécessité physique générique (ce qui est vrai par définition est toujours vrai), mais la réciproque est fautive. De même, une nécessité physique générique entraîne une nécessité synchronique, une nécessité prospective et une nécessité rétrospective : si une situation est toujours vraie, elle sera nécessairement vraie au moment où elle a lieu, irrévocable après avoir eu lieu, et inéluçtable avant d'avoir lieu. Mais la réciproque ne vaut pas : un événement peut être irrévocable (nécessité rétrospective), bien qu'il n'ait pas été inéluçtable (possibilité prospective), et qu'il ne soit pas toujours vrai (contingence). Par ailleurs, un événement qui a été prospectivement impossible, ne pourra devenir que synchroniquement et rétrospectivement impossible, etc. Ces relations se laissent représenter comme suit :

mod. logiques	impossible (contradictoire)	possible (synthétique)	nécessaire (analytique)
m. physiques génériques (extensionnelles)	impossible (jamais vrai)	contingent (tantôt vrai, tantôt faux)	nécessaire (toujours vrai)
m. physiques non génériques :			
prospectives	impossible (irréalisable)	possible (indéterminé)	nécessaire (inéluçtable)
rétrospectives	impossible (irrévocablement faux)		nécessaire (irrévocable)
synchroniques	impossible (faux)		nécessaire (vrai, assertorique)

Tableau 11 : Relations entre les sous-systèmes aléthiques

Remarquons que l'on appelle aussi *contingent*, en logique modale, ce qui est vrai (nécessité synchronique et rétrospective), sans avoir été inéluçtable (possibilité prospective). Autrement dit, ce qui est vrai, mais aurait pu être autrement. Cette valeur, qui concerne les modalités physiques non génériques, résulte de la comparaison entre des valeurs appartenant à différents systèmes : la valeur « tantôt vrai, tantôt faux » s'applique, cette fois, au parcours des sous-systèmes (et non plus au parcours générique des individus ou des moments).

Cette classification permet à la fois de définir une typologie des jugements de fait, et une ontologie (par le biais d'un classement modal des propriétés des objets et des situations). Nous nous intéresserons ici aux différentes valeurs que peut prendre la modalité aléthique intrinsèque à *adulte*, en fonction du sous-système convoqué par le contexte.

6.2.2. Modalités logiques

Dans le système des modalités logiques, la valeur modale d'*adulte* en position de prédicat va dépendre du lexème en position de sujet auquel ce prédicat est attribué. On parlera dans ce cas de modalité relative (paramètre R). Ainsi, pour un *humain*, le fait d'être *adulte* est une possibilité (jugement synthétique). Pour un *enfant*, c'est une impossibilité (jugement contradictoire) ; ce que l'on note comme suit :

(52a) Possible (*adulte/humain*)

(52b) Impossible (*adulte/enfant*).

³² Cette conception asymétrique du temps, définie par Aristote (*De Interp.*, 9), est reprise en sémantique des mondes possibles sous la forme du temps ramifié, cf. Martin (1983), Thomasson (1984), etc. Sur la question de la pertinence linguistique de cette conception du temps, cf. Gosselin (2013).

La possibilité logique se manifeste lorsque le locuteur formule de pures hypothèses, plus ou moins explicitement déconnectées de la réalité (et donc des modalités physiques). L'exemple (53) illustre la possibilité logique (corrélée à une impossibilité physique en arrière-plan) :

(53) Mais ce dont nous sommes sûrs, c'est que le premier homme, quand il serait né *adulte* et aussi bien organisé que nous, n'en aurait pas moins été d'abord dans une ignorance absolue, puisque nous ne connaissons rien que par nos sensations. (Destutt de Tracy, *Éléments d'idéologie. I.*, 1801, p. 317, Frantext).

Au niveau sublexical, le fait d'être adulte se définit, pour l'ensemble des espèces animales, par la capacité à se reproduire. On considèrera donc que le sous-prédicat *se reproduire* est affecté d'une modalité aléthique extrinsèque à valeur de possible (un adulte *peut* se reproduire). La relation entre la capacité (possibilité) de se reproduire et le fait d'être adulte est une nécessité logique (un jugement analytique) qui fonctionne dans les deux sens. Car c'est une condition nécessaire et suffisante (54a,b), qu'illustre l'exemple (54c), sur lequel nous reviendrons au §7.

(54a) Nécessaire (*capable de se reproduire/adulte*)

(54b) Nécessaire (*adulte/capable de se reproduire*)

(54c) Pour pouvoir se reproduire, l'escargot doit être *adulte*. (Google)

6.2.3. Modalités physiques génériques

La généricité modale peut être envisagée en relation au temps et/ou au parcours d'une classe d'individus. Ainsi *adulte*, relativement aux êtres humains, se voit associer la modalité du *contingent temporel et référentiel*, car un être humain n'est pas toujours un adulte et tous les humains ne sont pas adultes.

De façon générale, les « N et Adj de phase », selon l'appellation d'Aleksandrova (2013), (*bébé, enfant, adolescent, adulte, vieillard*) désignent des propriétés contingentes (accidentelles et transitoires) de l'être humain. Ces phases sont exclusives les unes des autres. C'est pourquoi l'on aura, comme avec les modalités logiques :

(55) Impossible (*adulte/enfant*).

Mais ici l'impossible renvoie au « jamais vrai », alors que dans le système des modalités logiques, il exprimait le contradictoire.

C'est parce qu'ils renvoient à des propriétés contingentes que ces prédicats peuvent prendre une valeur restrictive (au plan référentiel et/ou temporel) opérant sur les entités ou les classes d'entités désignées. Exemples :

Contingence référentielle :

(56a) Réservé aux *adultes*

(56b) Quoi qu'il en soit, ce phénomène est à rapprocher d'une augmentation plus générale de la violence dont les femmes – celles qui sont *adultes*, mais également les adolescentes de moins de 14 ans – sont victimes. (*La Croix*, 24 janvier 2011, Factiva)

Contingence temporelle :

(57a) La puissance des esprits du sol, notion d'ordre livresque (et qui me vint tardivement quand, *adulte*, je subis l'attraction du pittoresque magique), je ne la soupçonnai à aucun moment chez les gnomes. (M. Leiris, *La Règle du jeu : I : Biffures*, 1948, p. 110, Frantext)

(57b) *Adulte*, je garde un constant désir d'amitié idéale et d'amour platonique ... (M. Leiris, *L'Age d'homme précédé de "De la littérature considérée comme une tauromachie"*, 1939, p. 148, Frantext)

6.2.4. Modalités physiques non génériques

Les modalités physiques non génériques étant ancrées dans une situation temporelle, leur valeur ne peut être déterminée *a priori* (sauf si elles correspondent à une nécessité ou une impossibilité logiques ou physiques, cf. tableau 11). Toutefois, le terme *adulte* entre dans une structure phasale (cf. *supra*), qui, quoique simple dans son principe, sous-tend une structure inférentielle complexe, comme le notent Lakoff et Johnson :

Though this is a bare skeletal structure, it does come with a rich inferential structure. (Lakoff & Johnson 1999, p. 154)

Par exemple, si un humain est un adulte, cela implique qu'il a été un enfant, qu'il ne l'est plus, qu'il ne le sera plus, qu'il deviendra un vieillard, etc. Cette structure inférentielle riche peut être modélisée sous la forme d'un réseau de contraintes sur la validation des prédicats de phase, en prenant appui sur la logique des modalités synchroniques et diachroniques de Von Wright (1984).

La structure phasale se laisse représenter comme une série de couples, notés $[p_i, t_i]$, où p_i désigne un prédicat de phase et t_i un intervalle temporel associé. Ces intervalles sont régis par une relation d'ordre strict : $t_i < t_{i+1}$. De sorte que chaque prédicat et chaque intervalle associé sont affectés d'un indice exprimant son rang dans la structure³³ :

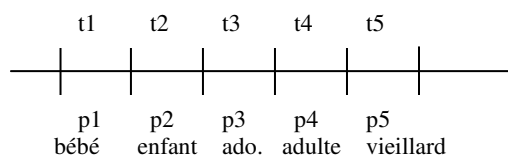


Figure 2 : Structure phasale

Appliqué aux prédicats de phase, le système des modalités synchroniques permet d'énoncer les contraintes suivantes :

Modalités synchroniques :

(58a) $Nec_{t_i} (p_i/p_i)$ [tout ce qui est est nécessaire pendant qu'il est ; cf. *supra*, §6.2.1.]

(58b) $Nec_{t_i} (p_{x_{t_i}}/V_{t_i})$, où p_x : phase quelconque et V : *être vivant* [être dans une phase est une propriété essentielle des êtres humains vivants]

(58c) $Imposs_{t_j} (p_i/p_i)$, où $t_i \neq t_j$ [les phases sont transitoires, et non répétables]

Ex. il est impossible d'être toujours adulte, ou plusieurs fois adulte

(58d) $Imposs_{t_i} (p_j/p_i)$, où $p_i \neq p_j$ [les phases sont exclusives les unes des autres]

Ex. il est impossible d'être simultanément adulte et bébé.

Les modalités diachroniques sont utilisables pour définir deux contraintes *a priori* sur la structure phasale :

Modalités diachroniques rétrospectives :

(59a) $Nec_{t_i} (p_{i-x_{t_i-x}}/p_i)$ [irrévocabilité des phases]

Ex. un adulte a nécessairement été bébé, enfant, adolescent

Modalités diachroniques prospectives :

(59b) $Nec_{t_i} (p_{i+x_{t_i+x}}/p_i \wedge V_{t_i+x})$, où V : *être vivant* [inéductibilité conditionnelle des phases]

Ex. un enfant sera nécessairement un adulte à condition qu'il soit encore vivant à ce moment-là.

L'ensemble de ces contraintes permet de rendre compte, par exemple, de l'interprétation temporelle de l'énoncé suivant :

³³ Pour une discussion critique de la notion de « *rank term* » chez Cruse (2000), cf. Aleksandrova (2013, p. 117 sq).

(60) *Adulte*, cet *enfant* ne saura pas mettre des limites aux autres ; il ne saura pas dire « non » lorsque ceci est nécessaire ou approprié. (Google) [≈ quand il sera adulte, ...]

Seules les modalités diachroniques autorisent la prédication d'*enfant* et d'*adulte* sur un même individu (c'est une impossibilité logique et physique au point de vue synchronique, cf. les contraintes 52b et 58d). Comme *adulte* renvoie à un intervalle postérieur à celui d'*enfant* dans la structure phasale et que l'enchaînement des phases est irréversible, la seule interprétation possible consiste à envisager dans l'avenir la prédication d'*adulte* sur l'individu identifié, dans la situation présente, comme un *enfant* (d'où la paraphrase « *quand il sera adulte ...* »). On explique, au moyen des mêmes contraintes pourquoi le présent et le passé seraient exclus dans cette phrase³⁴ :

(61) ?**Adulte*, cet *enfant* ne sait pas / ne savait pas / n'avait pas su ...

Pour les mêmes raisons, *mutatis mutandis*, la structure « *Enfant*, cet *adulte ...* » ne tolère que les temps du passé :

(62a) *Enfant*, cet *adulte* ne savait pas dire non

(62b) ?* *Enfant*, cet *adulte* se sait /saura pas dire non.

6.3. Conclusion

Nous pensons avoir montré l'utilité d'attribuer des modalités intrinsèques à un terme comme *adulte* – auquel on n'affecte usuellement aucune valeur modale – pour rendre compte de ses interprétations en contexte. Nous avons distingué, d'une part, des valeurs modales de niveau sublexical inférables à partir de l'activation d'un stéréotype, et d'autre part, des valeurs modales aléthiques, linguistiquement marquées. Parler de valeur modale aléthique sans préciser davantage le système de valeurs retenu expose à de graves confusions. C'est pourquoi nous avons tenu à dissocier différents sous-systèmes aléthiques³⁵, en montrant que le terme *adulte* y prenait des valeurs distinctes. Soit pour résumer, un tableau des valeurs modales virtuellement associées à *adulte*, auxquelles sont adjoints des numéros renvoyant aux exemples cités *supra* :

³⁴ Seule une situation dans laquelle l'enfant serait identifié, par exemple sur une photo ancienne rendrait ce type d'énoncé interprétable, car les deux prédications renverraient alors à des *espaces mentaux* (au sens de Fauconnier 1984) différents.

³⁵ L'écueil inverse serait de multiplier les sous-systèmes en fonction des connaissances encyclopédiques convoquées, ce qui pourrait conduire à distinguer autant de modalités physiques qu'il y a de théories physiques, autant de modalités logiques qu'il y a de logiques différentes, etc. Ce type de distinction peut s'avérer utile du point de vue épistémologique (cf. Vaidya, 2011), mais ne paraît pas linguistiquement pertinent.

	niveau lexical	niveau sublexical
signification linguistique	mod. aléthique - logique : possible (53) - physique : - générique : contingent temporel (57a,b) et référentiel (56a,b) - non générique : structure d'inférences (60, 61, 62a,b)	mod. aléthique logique : possible extrinsèque au sous-prédicat « <i>(peut) se reproduire</i> » (54c)
stéréotype		- mod. axiologique positive intrinsèque à <i>responsable</i> (51a) - mod. déontique obligatoire extrinsèque à « <i>(doit) se montrer responsable</i> » (51b) - mod. appréciative positive intrinsèque à <i>libre, autonome</i> (51c,d)

Tableau 12 : Modalités associées à *adulte*

7. Un exemple d'interaction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques

De façon générale, les modalités extrinsèques portent soit sur d'autres modalités extrinsèques (ex. « Il *doit pouvoir* le faire »), soit sur les modalités intrinsèques au prédicat focalisé. Ainsi dans l'énoncé :

(63) Malheureusement, le pompier était un séducteur
 $\text{mod}_i \text{ mod}_j (\text{séducteur} (x)) \wedge \text{mod}_k (\text{pompiers} (x))$

la modalité appréciative négative extrinsèque marquée par *malheureusement* (opérateur propositionnel : mod_i) porte sur la validation du prédicat *séducteur* (non sur *pompier*), et donc sur la modalité axiologique négative (mod_j) intrinsèque à ce lexème en position de prédicat focalisé³⁶. Dans cet exemple, la modalité aléthique intrinsèque à *pompier* (mod_k) reste hors de portée de la modalité extrinsèque (mod_i).

Or on a pu mettre au jour des contraintes sur l'interaction des valeurs des modalités extrinsèques et des modalités intrinsèques sur lesquelles elles portent. On prendra ici l'exemple des interprétations possibles de l'expression « *devoir être adulte* », à laquelle on attribue la structure :

(64) x doit être adulte
 $\text{mod}_i \text{ mod}_j (\text{adulte} (x))$

On reconnaît au coverbe *devoir* une pluralité de valeurs modales en contexte, que l'on peut dériver d'un noyau de sens commun (cf. en particulier Kronning 1996, Barbet 2013). Ce noyau de sens peut être conçu (Gosselin 2010, p. 449) comme la quasi-implication de mod_j (la modalité sur laquelle porte *devoir*) sur la base d'un ensemble de prémisses plus ou moins explicites dans le contexte de l'énoncé. Les effets de sens (ou valeurs modales en contexte) résultent de la nature modale des prémisses ainsi que de contraintes syntaxiques. Les principales valeurs modales sont les suivantes :

- a) aléthique (nécessaire) : métaprédicat (*de dicto*, véridicible) :
 (65a) Si je lance une Pierre en l'air, elle *doit* retomber (déduction à partir d'une loi scientifique)
- b) épistémique (probable) : opérateur propositionnel (*de dicto*, non véridicible) :
 (65b) Pierre s'est cogné, il *doit* s'être fait mal (probabilité subjective obtenue à partir d'un enthymème)
 (65c) Il y a de la lumière, Pierre *doit* être chez lui (probabilité subjective résultant d'une abduction³⁷)

³⁶ Sur la focalisation des prédicats complexes, cf. Gosselin (2010, pp. 196-200).

³⁷ Pour une analyse de ce type d'emploi, cf. Desclés & Guentcheva (2001).

c) déontique (obligatoire) :

- opérateur prédicatif (*de re*, véridicible) :

(65d) Tu *dois* te taire (≈ tu es dans l'obligation de te taire)

- métapredicat (*de dicto*, véridicible) :

(65e) Les candidats *doivent* avoir moins de 20 ans (≈ on ne doit retenir que les candidats qui ont moins de 20 ans).

Devoir déontique *de re* (opérateur prédicatif) est synonyme de l'expression « être dans l'obligation de », et impose des restrictions de sélection sur son sujet, qui doit être animé, et sur le prédicat qui doit exprimer une action ou un comportement intentionnels. En revanche, *devoir* déontique *de dicto* (métapredicat équivalent à « il est obligatoire de ») n'impose pas ces restrictions, puisqu'il porte sur la proposition, prise globalement. Son sujet peut être un inanimé, et son prédicat peut même correspondre à une propriété nécessaire, comme dans cet exemple :

(66) Dans cette école, les règles doivent être en plastique, et non en métal [**sont dans l'obligation de*].

Mises en relation, au sein de la structure « *devoir être adulte* », la valeur de *devoir* ainsi que celle d'*adulte* se trouvent contraintes par une règle très générale³⁸ :

(67) Toute modalité dont la direction d'ajustement va du monde vers l'énoncé (paramètre D) a une visée prospective et implique que la modalité sur laquelle elle porte puisse prendre la valeur de possible³⁹.

Cette règle, qui concerne ce sur quoi peuvent porter les modalités déontiques et bouliques, a, entre autres, la conséquence suivante :

(68) Une modalité extrinsèque déontique *de re* ne peut porter sur une modalité intrinsèque de nécessité prospective (inéductibilité) (il s'agit là d'une application de ce que, dans le domaine de la philosophie morale, Ogien 2001 appelle « le rasoir de Kant » : on évite de faire porter des obligations sur des situations qui adviendront inéductiblement).

Dès lors, les interprétations de la séquence « *devoir être adulte* » vont être guidées à la fois par le contexte (qui fournit les prémisses pour la quasi-implication marquée par *devoir*), et par l'interaction des valeurs possibles de *devoir* et de *adulte*, contrainte par les règles (67) et (68).

Soit maintenant les diverses interprétations observées de « *devoir être adulte* » :

(69) Pour pouvoir se reproduire, l'escargot *doit être adulte*. Mais comment reconnaît-on un escargot Petit-Gris adulte ? (Google)

Adulte est pris ici dans le système aléthique des modalités logiques (cf. *supra*, §6.2.2.). Si le fait d'être adulte est une possibilité logique pour l'escargot (jugement synthétique), cela devient une nécessité logique pour « l'escargot capable de se reproduire » (cf. la formule 54b *supra*). *Devoir*, associé à l'expression d'une condition, marque la transformation de la simple possibilité en nécessité logique. Car le jugement devient analytique, le fait d'être adulte étant précisément défini chez les espèces animales par la capacité à se reproduire. En revanche, dans la phrase qui suit (« *Comment reconnaît-on un escargot Petit-Gris adulte ?* »), la modalité intrinsèque à *adulte* est interprétée dans le système des modalités physiques génériques (il s'agit d'identifier une sous-classe d'escargots dans une situation réelle, ancrée dans le temps et dans le monde). La valeur modale activée est alors celle de la contingence (référentielle et temporelle), qui seule permet d'opérer une partition de la classe des escargots.

(70) Il s'endort sous l'effet de l'alcool, le python l'avale (...) Etant ivre, cela nous donne à penser qu'il *doit être adulte* !!!! (Google)

Cet exemple est tiré du commentaire d'un canular (sur internet). Une photo représente un serpent python qui est censé avoir avalé un humain en état d'ivresse. L'un des

³⁸ Cette contrainte a le statut de métarègle dans la TMM, cf. Gosselin (2010, p. 301).

³⁹ Le possible est une valeur transmodale, qui correspond à l'indétermination de la force de validation (paramètre F).

commentateurs, mettant en doute la véracité du propos, développe un enthymème, dont il énonce la prémisse mineure (« il était ivre ») et la conclusion simplement probable (« cela donne à penser qu'il doit être adulte »), en sous-entendant la prémisse majeure plausible (« généralement les individus ivres sont des adultes »). La modalité exprimée par *devoir* (en relation avec « donner à penser ») est celle de la probabilité épistémique, tandis que celle qui est associée à *adulte* est la nécessité synchronique (équivalent de l'assertorique dans le système des modalités non génériques, cf. *supra*, §6.2.1.). C'est cette nécessité qui se trouve modulée par la probabilité marquée par *devoir*.

- (71) Avant même de couper les bouts des quatre doigts, au moins huit conditions doivent être remplies:
 - le voleur *doit être adulte*,
 - il doit jouir de toutes ses facultés de discernement, etc. (Google)

Extrait de l'exposé des principes de la *charia*, cet énoncé a une valeur déontique, puisqu'il s'agit d'une loi. *Devoir* marque ici l'obligation déontique *de dicto*. De ce fait, elle ne tombe pas sous la contrainte (68), et peut porter sur une valeur aléthique intrinsèque à *adulte*. En d'autres termes, il ne s'agit pas de l'obligation pour un individu particulier de devenir adulte, mais de l'obligation, pour les représentants de l'institution, de ne couper les doigts qu'aux individus adultes. C'est donc la valeur de contingence (modalité aléthique générique) intrinsèque à *adulte* qui est activée, dans la mesure où elle permet de sélectionner une sous-classe des voleurs.

En revanche, lorsque *devoir* exprime, en contexte, une modalité déontique *de re*, un conflit se produit avec la modalité aléthique intrinsèque à *adulte* (à cause de sa valeur d'inéluçabilité dans le champ des modalités diachroniques), en vertu de la règle (68). Ce conflit ne peut se résoudre qu'à la condition d'activer les propriétés stéréotypiques, et, dans ces exemples, la modalité axiologique de niveau sublexical (associée au sous-prédictat *responsable/raisonnable*) :

- (72a) Quand je vois ma cousine qui à la trentaine et qui s'amuse bien même si elle est très adulte, très sérieuse parfois, car elle sait qu'on *doit être adulte* quand il le faut mais savoir aussi garder une part de son cœur en enfance et s'amuser, profiter de la vie. (Google)
 (72b) Le ministre de la Justice, un chrétien-démocrate flamand, avait déjà abordé la question dimanche lors d'une interview à la télévision belge RTBRF.
 « A un certain moment, on *doit être adulte* et prêt à en discuter", avait-il dit. Mais il avait également ajouté: "Et peut-être aussi à oublier, parce que c'est du passé. C'est nécessaire pour rétablir une société. ». (16 mai 2011, Agence France Presse, Factiva).

Considérons la différence entre les structures modales affectées aux exemples (71) et (72a,b). En (71) l'obligation déontique *de dicto* porte sur le fait pour les voleurs de posséder la propriété d'être adulte envisagée à titre de propriété contingente de la classe (permettant d'identifier une sous-classe), tandis qu'en (72a,b) l'obligation *de re* porte sur le fait pour le sujet de se montrer responsable (sous-prédictat à valeur axiologique, attaché au stéréotype d'*adulte*).

Soit, pour résumer, les différentes configurations obtenues pour la structure (64) :

	<i>doit</i>	<i>être adulte</i>
	mod _i [mod. extrinsèque]	mod _j [mod. intrinsèque]
ex. 69	aléthique nécessaire	aléthique, syst. des mod. logiques
ex. 70	épistémique probable	aléthique, syst. des mod. physiques non génériques, synchroniques
ex. 71	déontique obligatoire <i>de dicto</i>	aléthique, syst. des mod. physiques génériques
ex. 72a, b	déontique obligatoire <i>de re</i>	axiologique négatif, de niveau sublexical (inféré à partir du stéréotype)

Tableau 13 : Valeurs modales de l'expression « *devoir être adulte* »

L'explication de l'interaction entre *devoir* et le prédicat sur lequel il porte est rendue possible par l'adoption d'un même format de représentation : une modalité extrinsèque interagit avec une modalité intrinsèque, et cette interaction est soumise à des contraintes sur la compatibilité des valeurs des paramètres de ces modalités⁴⁰.

8. Les scénarios modaux

8.1. Structures phasales, *frames*, scénarios modaux

Nous venons de voir qu'un signe comme *adulte* sélectionne une phase au sein d'une structure phasale. Dans les termes de Langacker (2009, pp. 7-9), on dirait qu'*adulte* opère le profilage d'une phase par rapport à un arrière-plan (une base). Or chacune des phases de la structure, caractérisée par l'association d'un prédicat avec un intervalle temporel, entretient des relations modales avec celles qui la précèdent et celles qui la suivent. Ces relations modales ont pu être décrites au moyen des modalités diachroniques.

S'il est vrai que cette structure des phases de la vie est tout à fait particulière, certains de ses traits se retrouvent néanmoins dans les scénarios ou *frames* (Fillmore), conçus comme enchaînements stéréotypiques d'actions, de situations et d'événements. Les études sur les *frames* ont montré (cf. Fillmore & Atkins, 1992, Geeraerts, 2010, p. 228) qu'un verbe ou un nom comme *vengeance* mettait en profil une phase d'un scénario impliquant des protagonistes, des actions et un enchaînement de ces actions. Or ce qui est remarquable, c'est que non seulement ces phases s'enchaînent dans un ordre qui peut donner lieu à une caractérisation à la fois temporelle et modale (impliquant des modalités diachroniques), mais surtout que le contenu de ces phases peut lui-même recevoir des caractéristiques modales (dès lors qu'on prend en compte les modalités appréciatives et axiologiques). Mieux encore, dans le cas de la *vengeance*, on peut affirmer que les caractéristiques essentielles de ces phases sont de nature modale. Qu'est-ce, en effet, que se venger ? C'est – en simplifiant beaucoup (cf. *infra*) – commettre une action indésirable à l'égard d'un individu qui a commis une action indésirable à notre endroit. Ces actions peuvent être de toutes natures. Elles n'ont pas de propriété dénotative commune. Leur seule propriété fondamentale, c'est d'être indésirables (ou au moins envisagées comme telles). En d'autres termes, le N *vengeance* sélectionne la phase finale d'un enchaînement d'actions et de situations dont la seule caractéristique pertinente est de nature modale (en l'occurrence, appréciative négative). C'est pourquoi l'on parlera de *scénarios modaux* sous-jacents (i.e. d'arrière-plan).

La notion de *scénario modal*, ainsi conçue, provient à la fois des *frames* de Fillmore, des modèles comportementaux (« *patterns of behavior* ») décrits par Jackendoff (2007, pp. 305-

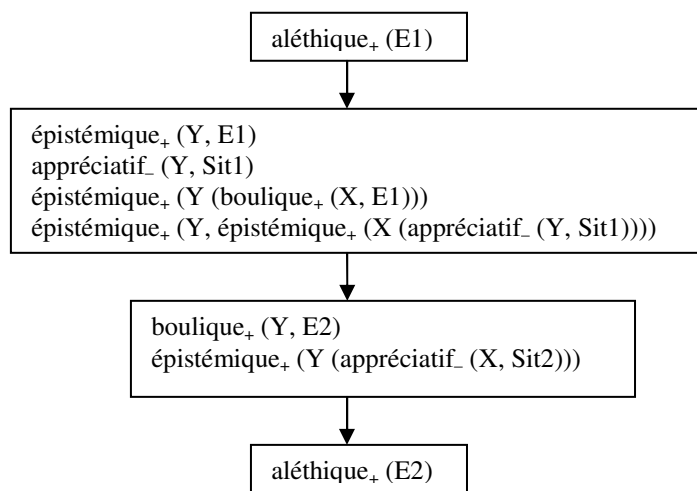
⁴⁰ Ces contraintes sont présentées sous forme de métarègles dans Gosselin (2010).

331), et de la sémiotique narrative de Greimas (1976, 1983). Car un scénario modal se manifeste aussi bien comme arrière-plan de la signification de certains lexèmes, comme comportement stéréotypique des individus dans une société, et comme structure discursive sous-jacente à certains textes. Par exemple, le scénario modal de la vengeance constitue à la fois l'arrière-plan du sémantisme du N *vengeance*, un comportement typique dans certaines sociétés, et la trame narrative du *Conte de Monte-Cristo*. De même, le scénario modal de la condamnation fournit l'arrière-plan des N *condamnation* ou *acquiescement*, mais aussi la trame textuelle et argumentative des arrêts de cours d'appel (Taleb 2014). On pourrait encore évoquer la structure phasale décrite au §6.2.4., qui sert également de trame narrative aux récits biographiques (même s'il ne s'agit plus là d'un comportement typique, mais d'un déroulement inéluctable). Nous présentons schématiquement ci-dessous les différentes phases des scénarios de la vengeance et de la condamnation, à titre d'illustration.

8.2. Le scénario modal de la vengeance

La première phase consiste en un événement E1 (mod. aléthique positive) tel qu'un individu X cause une situation Sit1 qui affecte un individu Y. Cet événement doit alors (phase 2) être connu de Y (mod. épistémique positive), la situation résultante doit être considérée comme indésirable par Y (mod. appréciative négative). Il faut encore que Y croie (mod. épistémique positive) que X a causé cette situation de façon délibérée (mod. boulique positive) et que Y pense (mod. épistémique positive) que X savait (mod. épistémique positive) que Y tenait cette situation pour indésirable (mod. appréciative négative).

Tout cela conduit (phase 3) Y à désirer (mod. boulique positive) accomplir un événement E2 qui consiste pour Y à causer une situation Sit2, telle que Y pense (mod. épistémique positive) que Sit2 est indésirable pour X (mod. appréciative négative). Vient enfin (phase 4) la réalisation de E2 (mod. aléthique positive), qui constitue la phase profilée par le N *vengeance*, et le verbe *se venger*.



E1 : X cause Sit1 (Y)

E2 : Y cause Sit2 (X)

Figure 3 : Le scénario modal de la vengeance

Il existe des variantes de ce scénario. Par exemple, les événements peuvent être aléthiquement négatifs, au sens où il s'agit d'événements désirables attendus qui ne sont pas accomplis. C'est alors leur non réalisation intentionnelle qui est perçue comme indésirable

(par exemple, X n'ayant pas remboursé Y, Y se venge en n'offrant pas de cadeau d'anniversaire à X). Mais le mouvement d'ensemble reste le même, qui conduit de l'indésirable pour Y à l'indésirable pour X.

Parce qu'il s'agit d'un scénario stéréotypique d'actions et de jugements, l'enchaînement des phases n'est pas inéluctable (à la différence des phases de la vie), mais simplement plausible ou attendu. Si bien que l'enchaînement peut se trouver arrêté par le *pardon* (autre lexème qui profile une phase relative au même scénario d'arrière-plan). A l'inverse, il peut aussi se poursuivre. Puisque l'événement E2 possède les mêmes caractéristiques modales que E1, il peut conduire, par la même voie, à un événement E3 (porteur lui aussi des mêmes caractéristiques modales), et ainsi de suite. C'est le mécanisme de la *vendetta*.

Que l'on remplace maintenant, dans ce scénario, les valeurs appréciatives négatives (affectées à Sit1 et Sit2) par des valeurs positives, et l'on obtient, toutes choses égales d'ailleurs, le *scénario de la reconnaissance*, qui consiste à commettre une action désirable en réponse à une autre action désirable (il s'agit, dans les deux cas, d'une application du *Principe de réciprocité* de Jackendoff, 2007, p. 313).

Si l'on veut comprendre l'apport de la notion de scénario modal à l'analyse des modalités intrinsèques, il suffira de comparer les N *vengeance* et *agression*. Ils expriment tous deux une action produisant une situation indésirable pour son destinataire, et sont, de ce fait, porteurs de modalités appréciatives négatives intrinsèques. Mais il faut encore préciser qu'à la différence d'*agression*, *vengeance* convoque le scénario modal d'arrière-plan décrit par la figure 3, dont il met en profil (sélectionne) la phase finale. D'où la possibilité d'énoncer

(73) Cette agression était une vengeance. (Google).

Les scénarios modaux constituent donc des arrière-plans pour certaines modalités intrinsèques. On conviendra de parler de *modalité intrinsèque de premier plan* pour la modalité appréciative négative associée à la fois à *agression* et à *vengeance*, et de *modalités d'arrière-plan* pour celles qui sont constitutives du scénario modal sous-jacent convoqué par *vengeance*.

8.3. Les scénarios de la condamnation

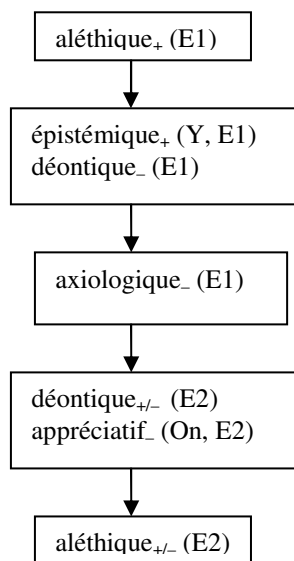
Il existe différents types de condamnations, de la simple contravention, à la condamnation pour dommage avec préméditation, en passant par la condamnation pour négligence, etc. Ces différents scénarios partagent cependant un même cheminement, nettement distinct de celui de la vengeance, qui conduit d'une action considérée comme blâmable (mod. axiologique négative) à une sanction (mod. appréciative négative). Toutes les caractéristiques des ces scénarios peuvent être précisées en termes modaux. Nous donnons deux exemples : la contravention et la condamnation pour dommage intentionnel.

8.3.1. Le scénario de la contravention

Pour qu'il y ait contravention, il faut d'abord qu'un événement E1 ait lieu (mod. aléthique positive), qui consiste en l'accomplissement d'une action par un individu X (phase 1). Il faut encore que les représentants de l'institution Y aient connaissance de cet événement (mod. épistémique positive), et tiennent cet événement pour interdit (mod. déontique négative) (phase 2). Le fait d'avoir été à l'origine d'un événement interdit est alors considéré comme blâmable (mod. axiologique négative) (phase 3).

La sanction (phase 4) consiste pour les représentants de l'institution Y à imposer une obligation ou une interdiction à X (mod. déontique positive ou négative), qui se trouve être communément tenue pour indésirable (mod. appréciative négative selon l'opinion commune).

Il reste à X à se soumettre à cette obligation en accomplissant l'action requise (événement E2, mod. aléthique positive) ou en s'abstenant de commettre les actions interdites (mod. aléthique négative).



E1 : action accomplie par X

E2 : action accomplie par X

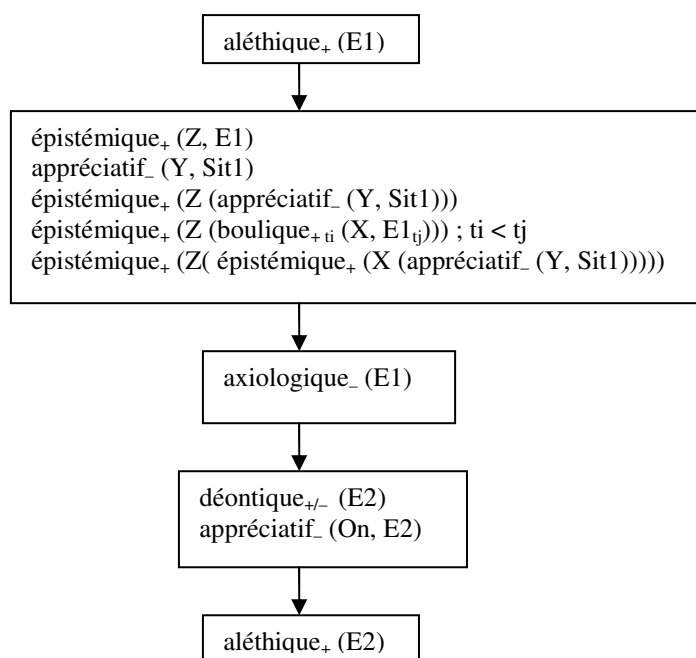
Figure 4 : Le scénario modal de la contravention

8.3.2. Le scénario du dommage intentionnel

Il y a dommage intentionnel lorsqu'un individu X est à l'origine d'un événement E1, qui consiste dans le fait que X cause une situation Sit1 qui affecte Y. La phase 1 contient donc l'événement lui-même (mod. aléthique positive).

La phase 2, qui peut faire elle-même l'objet d'un long développement, comprend 1) la connaissance (modalité épistémique positive) par Z, représentant de l'institution, du fait que X est responsable de l'événement E1 (éventuellement au terme d'une enquête), 2) un jugement appréciatif négatif de la part de Y sur la situation Sit1, 3) la connaissance par Z que Sit1 fait l'objet d'une appréciation négative de la part de Y (c'est à quoi sert la *plainte*), 4) la croyance par Z (modalité épistémique positive) que X a commis cette action délibérément, c'est-à-dire qu'il a voulu la commettre (mod. boulique positive) et qu'il savait (mod. épistémique positive) que cette situation Sit1 serait indésirable (mod. appréciative négative) pour Y. C'est par le jeu des indices temporels affectés aux modalités (paramètre T) que l'on peut rendre compte de la préméditation.

Tout cela conduit à un jugement axiologique négatif sur l'événement E1 de la part de Z (phase 3), puis à une condamnation (phase 4), comparable dans sa caractérisation modale à celle du scénario précédent, et enfin à une effectuation de la sanction. (phase 5). Autrement dit, ce scénario commence comme celui de la vengeance et s'achève par la condamnation. C'est en quoi la justice peut se substituer à la vengeance individuelle.



E1 : X cause Sit1 (Y)

E2 : action accomplie par X

Figure 5 : Le scénario modal du dommage intentionnel

Outre le travail d'enquête, qui mène à la connaissance (ou au moins à la croyance) que X est responsable de l'événement E1, le rôle de l'institution judiciaire est d'établir, au terme d'une délibération, une sanction pourvue d'un degré d'appréciatif négatif considéré comme proportionnel au degré d'axiologique négatif attribué à l'action commise (la préméditation venant renforcer ce degré d'axiologique négatif). Les modalités notées dans la phase 2 fournissent les arguments de l'accusation⁴¹. La défense de X consiste à réfuter ces valeurs modales (ex. « il n'est pas certain que X soit responsable », « Y était consentant », « X n'a pas agi intentionnellement », « X ne savait pas que Sit1 était indésirable pour Y », etc.).

De même que dans le scénario de la vengeance, certains éléments sont susceptibles de variation (d'abord parce que toutes les institutions judiciaires ne fonctionnent pas de façon identique), et l'enchaînement des phases peut ne pas aller jusqu'à son terme (non lieu, abandon des poursuites, amnistie, etc.). Par ailleurs, la condamnation peut s'accompagner d'une obligation de *réparation*, c'est-à-dire que l'institution peut obliger X à causer une situation Sit2 désirable pour Y.

Enfin, si l'on remplace l'axiologique négatif par l'axiologique positif, on obtient le *scénario de la récompense* qui débouche sur un événement considéré comme désirable pour X (appréciatif positif). Et l'on peut imaginer, à la manière utopique d'E. Sue (*Les mystères de Paris*, V, 9), qu'une société institutionnalise la surveillance des bonnes actions et mette en œuvre des récompenses systématiques.

Ce type de scénario modal fournit un arrière-plan pour des termes comme *infraction*, *délit*, *condamnation*, *sanction*, *peine*, *récompense*, etc. De même que, selon Langacker (1987), on ne peut comprendre ce que signifie *hypoténuse* sans activer la représentation sous-jacente du triangle rectangle, on ne peut saisir le sens de ces termes sans activer un scénario, qui se définit essentiellement par l'enchaînement des modalités mises en œuvre.

⁴¹ C'est également le cas dans les scénarios précédents.

9. Conclusion

La critique de l'opposition *modus / dictum* nous a conduit non pas à l'abandon de la notion de modalité, mais à substituer à cette opposition dichotomique un système complexe de distinctions entre différents types de modalités extrinsèques et de modalités intrinsèques au contenu lexical. On a ainsi identifié, sur la base de deux critères distinctifs (ce sur quoi la modalité peut porter et ce qui peut porter sur elle), quatre niveaux de modalités extrinsèques : 1) opérateur prédicatif (*de re*, véridicible), 2) opérateur prédicatif transparent (*de re*, non véridicible), 3) métapredicat (*de dicto*, véridicible), 4) opérateur propositionnel (*de dicto*, non véridicible).

Pour caractériser les modalités intrinsèques aux lexèmes, on a construit les oppositions suivantes, entre modalités : 1) dénotées / associées, 2) marquées / inférées (à partir du stéréotype), 3) de niveau lexical / de niveau sublexical, 4) de premier plan / d'arrière-plan (relevant d'un scénario modal sous-jacent).

L'interaction des marqueurs de modalité extrinsèque et de modalités intrinsèques a été illustrée par l'étude des sens possibles en contexte de l'expression « *devoir être adulte* ». On a ainsi montré que l'adoption d'un même format de représentation (un objet porteur de paramètres) permettait de mettre au jour des contraintes générales sur ce type d'interaction et d'expliquer pourquoi certaines configurations sont exclues.

Reste enfin à souligner le rôle essentiel joué dans l'économie de ce système, par les modalités aléthiques et par les modalités appréciatives et axiologiques. Elles sont indispensables pour décrire les valeurs modales intrinsèques aux lexèmes. Elles peuvent fonctionner selon les quatre niveaux de modalités extrinsèques.

Or, à l'exception notable de Kronning (1996, 2001) et Veters (2007), les modalités aléthiques sont le plus souvent ignorées dans les approches linguistiques, qui assimilent même parfois la modalité à l'expression de la subjectivité (voir *supra*, n. 2). Quant aux modalités appréciatives et axiologiques, si elles sont présentes, quoique non distinguées les unes des autres, dans la tradition francophone (à la suite de Brunot, 1922, Bally, 1932), elles ne sont généralement pas reconnues comme telles dans le domaine anglo-saxon (et tout particulièrement en sémantique formelle). Il est à cet égard remarquable que le champ d'études de l'évaluation (au croisement de l'analyse de discours et du Traitement Automatique des Langues) soit appréhendé au moyen de catégories extralinguistiques, discursives et/ou psychologiques (comme l'expression d'opinions, de normes, de valeurs, de sentiments, d'attitudes, d'émotions, etc.) et non modales.

Le rejet de l'aléthique est manifestement dû à la crainte de projeter des connaissances du monde dans le champ linguistique. Parler de modalités aléthiques, et donc du vrai objectif, serait faire preuve d'une naïveté de logicien néo-positiviste. Nous défendons précisément la position inverse. C'est parce que nous dissociions très nettement la modalité telle qu'elle est *présentée par l'énoncé* de la question philosophique de la validité du jugement, que nous admettons qu'un jugement peut être présenté par le locuteur comme objectivement vrai, sans que cela implique aucunement de la part du linguiste une conception objectiviste du langage et du monde (voir *supra*, §2.1.).

Quant à l'absence des modalités appréciatives et axiologiques dans la tradition anglo-saxonne, elle est au moins partiellement due au fait qu'il ne paraît pas exister aujourd'hui de logiques de l'appréciatif et de l'axiologique comparables aux logiques aléthique, épistémique et déontique, sur lesquelles la sémantique linguistique pourrait prendre appui⁴². Des logiciens médiévaux ont certes admis la nécessité de prendre en compte ces modalités (cf. Maïmonide,

⁴² Nuyts (2006, p. 12) s'interroge aussi sur les raisons de cette situation. Il évoque à ce titre le fait que les approches actuelles restent largement centrées sur les auxiliaires modaux des langues d'Europe de l'Ouest, dans lesquels les appréciations ne sont pas exprimées par de tels auxiliaires.

Terminologie logique, III⁴³), mais la situation actuelle provient sans doute de l'adoption généralisée, en logique modale et, *via* des adaptations (cf. Kratzer, 1981), en sémantique formelle, de la sémantique des mondes possibles. Comparer deux situations, au moyen de jugements de valeur, revient à comparer les mondes alternatifs qui les contiennent, ce qui complique singulièrement les choses (cf. Portner, 2009, p. 63 sq.). De plus, si le nécessaire aléthique a pu être défini comme ce qui est vrai dans tous les mondes possibles, et l'obligatoire déontique comme ce qui est vrai dans tous les mondes possibles admissibles (Gardies 1979, p. 88), il paraît, en revanche, exclu de définir, sur le même modèle, le désirable et le louable comme ce qui serait vrai dans tous les mondes possibles satisfaisants (et réciproquement l'indésirable et le blâmable comme ce qui serait faux dans tous les mondes satisfaisants). Car le concept même de « monde possible », a été construit par Leibniz pour expliquer, dans un but de théodicée (i.e. de justification de la bonté de Dieu⁴⁴), pourquoi même le meilleur des mondes possibles (le nôtre) contient des événements totalement indésirables et blâmables, étant admis (par postulat) qu'un monde ne contenant que des événements satisfaisants serait impossible et inconcevable, y compris pour l'entendement divin. Voilà qui nous éloigne singulièrement de la description et de l'analyse linguistiques, mais qui explique peut-être en partie l'absence des modalités appréciatives et axiologiques de la plupart des études sur les modalités.

Laurent Gosselin
Normandie Université (Rouen)
DYSOLA, EA 4701
laurent.gosselin@univ-rouen.fr

Références :

- ALEKSANDROVA, A., 2013 : *Noms humains de phase : problèmes de classifications ontologiques et linguistiques*, Strasbourg, Thèse de l'Université de Strasbourg.
- ANSCOMBE, G. E. M., 1980 : *From Parmenide to Wittgenstein*, Oxford, Basil Blackwell.
- éd. 2002 : *L'intention*, trad. M. Maurice et C. Michon, Paris, Gallimard.
- ANSCOMBRE, J.-Cl., 2001 : « Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes », *Langages* 142, p. 57-76.
- ARISTOTE, éd. 1977 : *De l'interprétation*, trad. J. Tricot, Paris, Vrin.
- ASHER, N., BENAMARRA, F. & MATHIEU, Y. Y., 2009 : « Appraisal of Opinion in Discourse », *Linguisticae Investigationes* 12 : 2, p. 279-292.
- BALLY, Ch., 1932 : *Linguistique générale et linguistique française*, Paris, Leroux.
- BALLY, Ch., éd. 1965 : *Linguistique générale et linguistique française*, 4ème édition revue et corrigée, Berne, Francke.
- BARBET, C., 2013 : *Sémantique et pragmatique des verbes modaux du français. Données synchroniques, diachroniques et expérimentales*, Neuchâtel, thèse de l'université de Neuchâtel.
- BEYSSADE, C., 2013 : *Sous le sens. Recherches sur les aspects dynamiques de la communication et de l'interprétation*, Paris, Mémoire d'HDR, CNRS/IJN.
- BOURDIEU, P., 1979 : *La distinction*, Paris, Minuit.
- BOURGUIGNON, D., DESMETTE, D., YZERBYT, V. & HERMAN, G., 2007 : « Activation du stéréotype, performance intellectuelle et intentions d'action : Le cas des personnes sans emploi », *Revue internationale de psychologie sociale*, 2007/4 Tome 20, p. 123-153.
- BRUNOT, F., 1922 : *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- BYBEE, J., PERKINS, R. & PAGLIUCA, W., 1994 : *The Evolution of Grammar*, Chicago, University of Chicago Press.
- COATES, J., 1983 : *The Semantics of Modal Auxiliaries*, Londres, Croom Helm.
- CRUSE, A., 2000 : *Meaning in Language*, Oxford, O.U.P.

⁴³ « Parfois, le prédicat est accompagné de quelques termes indiquant la modalité de la liaison du prédicat au sujet ; tels que : *possible, impossible, probable, (...) blâmable, agréable, convenable ...* »

⁴⁴ Cf. Leibniz (éd. 1969, p. 108 sq.).

- DESCLES, J.-P. & GUENTCHEVA, Z., 2001 : « La notion d'abduction et le verbe *devoir* "épistémique" », in Dendale, P. & Van der Auwera, J. (éds), *Les verbes modaux*, Amsterdam / Atlanta, Rodopi (Cahiers Chronos 8), p. 103-122.
- DOUAY, C., 2003 : « Des modalités de l'interlocution au système des modaux », *Corela* 1-1, <http://corela.revues.org/636>.
- DUCROT, O., 1993, « A quoi sert le concept de modalité ? », in Dittmar, N. & Reich, A. (eds), *Modality in Language Acquisition*, Berlin, de Gruyter, p. 111-129.
- DUCROT, O., *et alii*, 1980 : *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
- FAUCONNIER, G., 1984 : *Espaces mentaux*, Paris, Minuit.
- FILLMORE, CH. & ATKINS, B. T. S. , 1992 : « Toward a frame-based lexicon : the semantics of *risk* and its neighbors », in Lehrer, A. & Feder Kittay, E., (eds), *Frames, Fields and Contrasts : New Essays in Semantic and Lexical Organization*, Hillsdale, Erlbaum, p. 75-102.
- FLAUX, N. & STOSIC, D., 2014 : « Les noms d'idéalités et la modalité : marquage d'une opposition », *Langages* 193, p. 127-142.
- FRANÇOIS, J., 2003 : *La prédication verbale et les cadres prédictifs*, Louvain / Paris, Peeters.
- FUCHS, C. (éd.), 1989 : *Modalité et interprétation : pouvoir*, Langue Française 84.
- GALATANU, O., 2002, « La dimension axiologique de l'argumentation », in Carel, M. (éd.), *Les facettes du dire. Hommage à O. Ducrot*, Paris, Kimé, p. 93-107.
- GÄRDENFORS, P., 2000 : *Conceptual Spaces*, Cambridge, Mass., The MIT Press.
- 2014 : *The Geometry of Meaning*, Cambridge, Mass., The MIT Press.
- GARDIES, J.-L., 1979 : *Essai sur la logique des modalités*, Paris, PUF.
- 1983 : « Tentative d'une définition de la modalité », in David, J. & Kleiber, G. (éds), *La notion sémantico-logique de modalité*, Paris, Klincksieck, p. 13-24.
- GEERAERTS, D., 2010 : *Theories of Lexical Semantics*, Oxford, O.U.P.
- GOSSELIN, L., 2005 : *Temporalité et modalité*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- 2010 : *Les modalités en français*, Amsterdam-New York, Rodopi.
- 2013 : « Semantic and Pragmatic Aspects of the Interaction of Time and Modality in French: An Interval-Based Account », in Jaszczolt, K. & de Saussure, L. (eds), *Time: Language, Cognition, and Reality*, Oxford, O.U.P., p. 98-127.
- GREIMAS, A. J., 1976 : « Pour une théorie des modalités », *Langages* 43, p. 90-107.
- 1983 : *Du sens II. Essais sémiotiques*, Paris, Seuil.
- GUIMIER, Cl., 1989 : « Constructions syntaxiques et interprétations de *pouvoir* », *Langue Française* 84, p. 9-23.
- JACKENDOFF, R., 2007, *Language, Consciousness, Culture*, Cambridge, Mass., The MIT Press.
- KANT, E., éd. 1980 : *La critique de la raison pure*, in *Œuvres philosophiques I*, éd. Alquié, F. , Paris, Gallimard, La Pléiade.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., éd. 2002 : *L'énonciation*, Paris, Armand Colin.
- KRATZER, A., 1981 : « The Notional Category of Modality », in Eikmeyer, H.-J. & Rieser, H. (eds), *Words, Worlds and Contexts*, Berlin, De Gruyter, p. 38-74.
- KRONNING, H., 1996 : *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal « devoir »*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis.
- 2013a, « Ducrot et Wittgenstein : le 'dit', le 'montré' et le *logos apophantikos* », in Sullet-Nylander, F., Engel, H. & Engwall, G. (eds), *La linguistique dans tous les sens*, Stockholm, Kungl. Vitterhetsakademien / Académie Royale Suédoise des Belles-Lettres, de l'Histoire et des Antiquités, p. 165-177.
- 2013b « Monstration, véridiction et polyphonie. Pour une théorie modale de la polyphonie », in Chanay, H. de, Colas-Blaise, M. & Le Guern, O. (éds), *Dire / montrer. Au cœur du sens*, Chambéry, Éditions de l'Université de Savoie, p. 93-115.
- LAKOFF, G. & JOHNSON, M., 1999 : *Philosophy in the Flesh: The Embodied Mind and Its Challenge to Western Thought*, New York, Basic Books.
- LANGACKER, R., 1987 : *Foundations of Cognitive Grammar I*, Stanford, Stanford U. P.
- 2009 : *Investigations in Cognitive Grammar*, Berlin / New York, Mouton de Gruyter.
- LE QUERLER, N. : 1996, *Typologie des modalités*. Caen, Presses Universitaires de Caen.
- 1997 : « Les modalités appréciatives dans *La Chartreuse de Parme* de Stendhal », *L'Information Grammaticale* 72, p. 28-31.
- MAÏMONIDE, M., éd. 1982 : *Terminologie logique*, trad. M. Ventura, Paris, Vrin.
- MARI, A., 2011 : *Quantificateurs polysémiques*, Paris, Mémoire d'HDR, Univ. Paris IV.
- MARTIN, R., 1983 : *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- 2005 : « Définir la modalité », *Revue de Linguistique Romane* 69, p. 7-18.
- MEUNIER, A., 1974 : « Modalités et communication », *Langue Française* 21, p. 8-25.
- MILNER, J.-Cl., 1978 : *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Seuil.

- MONTE, M., 2011 : « Modalités et modalisation : peut-on sortir des embarras typologiques ? », *Modèles linguistiques* 64, p. 85-101.
- NARROG, H., 2005 : « Modality, Mood, and Change of Modal Meanings : A New Perspective », *Cognitive Linguistics* 16-4, p. 677-731.
- NEF, F., 1976 : « *De dicto, de re*, formule de Barcan et sémantique des mondes possibles », *Langages* 43, p. 28-38.
- NØLKE, H., 1994 : *Linguistique modulaire : de la forme au sens*, Louvain / Paris, Peeters.
- NUYTS, J., 2000 : « Tensions between Discourse Structure and Conceptual Semantics : The Syntax of Epistemic Modal Expressions », *Studies in Language* 24, 1, p. 103-135.
- 2001 : *Epistemic Modality, Language, and Conceptualization. A Cognitive-Pragmatic Perspective*, Amsterdam, Benjamins.
- 2006 : « Modality : Overview and linguistic issues », in Fawley, W. (ed), *The Expression of Modality*, Mouton de Gruyter, Berlin / New York, p. 1-26.
- OGIEN, R., 2001, « Le rasoir de Kant », *Philosophiques* 28/1, p. 9-25.
- OUATTARA, A., 2001 : « Modalités et verbes modaux dans les écrits de Bernard Pottier », in Dendale, P. & van der Auwera, J. (éds), *Les verbes modaux*, Amsterdam / Atlanta, Rodopi (*Cahiers Chronos* 8), p. 1-16.
- PALMER, F., éd. 2001 : *Mood and Modality*, Cambridge, C.U.P.
- PORTNER, P., 2009 : *Modality*, Oxford, O.U.P.
- POTTIER, B., 1992 : *Sémantique générale*, Paris, PUF.
- 1998 : « Le système verbal et les modalités discursives », in Englebort, A. et al. (éds), *La ligne claire. De la linguistique à la grammaire. Mélanges offerts à Marc Wilmet*, Bruxelles, Duculot, p. 229-234.
- POTTS, C., 2005 : *The Logic of Conventional Implicature*, Oxford, O.U.P.
- sous presse : « Presupposition and Implicature », in Shalom Lappin, S. & Fox, C. (eds.), *The Handbook of Contemporary Semantic Theory*, 2nd ed.. Oxford, Wiley-Blackwell.
- PRIOR, A. N., éd. 1962 : *Formal Logic*, Oxford, Clarendon.
- PUTNAM, H., 1975 : *Philosophical Papers* vol. 2, Cambridge, C.U.P.
- QUINE, W.v.O., 1966 : *The Ways of Paradox and Other Essays*, Cambridge, Mass., Harvard U.P.
- RASTIER, F., 1987, *Sémantique interprétative*, Paris, PUF.
- REICHENBACH, H. G. (1947/1980) : *Elements of Symbolic Logic*, New York, Dover Publications.
- RUWET, N., 1982 : *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Seuil.
- SEARLE, J. R., éd. 1982 : *Sens et expression*, trad. J. Proust, Paris, Minuit.
- éd. 1985 : *L'intentionnalité*, trad. Cl. Pichevin, Paris, Minuit.
- SPERBER, D. & WILSON, D., éd. 1989 : *La pertinence. Communication et cognition*, trad. A. Gerschenfeld et D. Sperber, Paris, Minuit.
- SUEUR, J.-P., 1979 : « Une analyse sémantique des verbes *devoir* et *pouvoir* », *Le Français Moderne* 47-2, p. 97-120.
- TALEB, F., 2014 : *Etude du scénario modal corrélé au syllogisme juridique pour la compréhension du processus de production et d'interprétation de textes : le cas des textes de droit*, Mémoire de Master 2, Université de Rouen.
- THOMASON, R. H., 1984 : « Combinations of Tense and Modality », in Gabbay, D. M. & Guenther, F. (eds), *Handbook of Philosophical Logic: Extensions of Classical Logic*, vol. II, Dordrecht, Reidel, p. 135-165.
- TUCHAIS, S., 2014 : *Comment dire ce que « je » pense en japonais et en français. Etude contrastive de l'expression de l'opinion personnelle*, Paris, Thèse de l'EHESS.
- VAIDYA, A. (2011) : « The Epistemology of Modality », in Zalta, E. N. (ed.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, <http://plato.stanford.edu/archives/win2011/entries/modality-epistemology>.
- VAN DER AUWERA, J. & PLUNGIAN, V. A., 1998 : « Modality's Semantic Map », *Linguistic Typology* 2-1, p. 79-124.
- VET, C., 1997 : « Modalités grammaticalisées et non-grammaticalisées », in Kleiber, G. & Riegel, M. (éds), *Les formes du sens*, Louvain-la-Neuve, Duculot, p. 405-412.
- VETTERS, C., 2007 : « L'emploi "sporadique" de *pouvoir* est-il aléthique ? », *Cahiers Chronos* 19, p. 63-78.
- VION, R., 2004 : « Modalités, modalisations et discours représentés », *Langages* 156, p. 96-110.
- 2005 : « Modalités, modalisations, interaction et dialogisme », in Bres, J. et al. (éds), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles : De Boeck-Duculot, p.143-156.
- VON WRIGHT, G. H., 1951 : *An Essay in Modal Logic*, Amsterdam, North Holland.
- 1984 : *Truth, Knowledge and Modality*, Oxford, Basil Blackwell.
- VUILLEMIN, J., 1984 : *Nécessité ou contingence. L'aporie de Diodore et les systèmes philosophiques*, Paris, Minuit.
- ZIEGELER, D., 2003 : « On the Generic Origins of Modality in English », in Hart, D. (ed.), *English Modality in Context*, Berne, Peter Lang, p. 33-69.